

Première séance, mardi 21 mars 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
	Divers	Ouverture de la session		
	Divers	Communications		
2022-DICS-46	Décret	Dépôt d'une initiative cantonale - Pour la réintégration de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe : suite directe de la motion 2022-GC-101	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Sophie Tritten <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2022-GC-117	Motion	Laisser le libre choix aux régions d'organiser le lieu de la prestation SLPP	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Anne Meyer Loetscher Savio Michellod <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2022-DICS-50	Rapport	Il faut sauver à tout prix les Fêtes de chant, les girons des musiques et les girons de jeunesse dans le canton de Fribourg ! (Rapport sur le mandat 2021-GC-71)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2021-DSJ-131	Loi	Loi modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Pascal Lauber <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2021-DSJ-173	Loi	Modification de la loi sur l'imposition des bateaux (LIBat)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Hubert Dafflon <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2023-GC-61	Election judiciaire	Juge suppléant-e au Tribunal cantonal	Scrutin de liste	
2023-GC-62	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine	Scrutin de liste	
2023-GC-63	Election judiciaire	Assesseur-e (domaine psychologie et/ou médical) à la Justice de paix de la Veveyse - Poste 1	Scrutin de liste	
2023-GC-64	Election judiciaire	Assesseur-e (domaine psychologie et/ou médical) à la Justice de paix de la Veveyse - Poste 2	Scrutin de liste	
2023-GC-65	Election judiciaire	Assesseur-e (contrôle des comptes) à la Justice de paix de la Gruyère	Scrutin de liste	

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Chantal Müller, David Fattebert et Adrian Brügger.

MM. Didier Castella, Olivier Curty, Philippe Demierre, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Présidente du Grand Conseil.

1. *Insertion du badge*: Je vous demande de ne pas oublier d'insérer votre badge (carte de député) dans l'appareil du micro afin que vous puissiez voter et être défrayés.
2. *Sécurité du bâtiment*: Je vous rappelle qu'il est interdit de fumer et de vapoter dans tout le bâtiment de l'Hôtel cantonal.
3. *Comité du Club économique*: La séance de Comité du Club économique aura lieu le jeudi 23 mars de 7 h 00 à 8 h 30 dans la salle Werro.
4. *Association fribourgeoise de l'industrie des graviers et du béton*: Jeudi 23 mars 2023, à l'issue de la séance du Grand Conseil, l'Association fribourgeoise de l'industrie des graviers et du béton invite les députés à une rencontre à la Salle des pas perdus. Y seront abordés les thèmes suivants : présentation de l'industrie du gravier et du béton, les graviers, décharges et comblements, le recyclage et la revalorisation des matériaux de construction ainsi que les enjeux et les procédures. Cette séance sera accompagnée d'un apéritif dînatoire.
5. *Comité du Club de la durabilité*: La séance de Comité du Club de la durabilité aura lieu le vendredi 24 mars de 7 h 00 à 8 h 30 dans la salle Felder.
6. *Comité du Club agricole*: La séance de Comité du Club agricole aura lieu le vendredi 24 mars de 11 h 30 à 14 h 00 dans la salle Werro.
7. *Rencontre entre les députés des cercles Sarine-Campagne et la Préfecture de la Sarine*: Cette rencontre aura lieu dans la salle Felder le 24 mars à l'issue de la séance du Grand Conseil. Elle débutera par la présentation des résultats d'une étude démographique menée sur le district de la Sarine. A la fin de cette présentation sera lancée une discussion sur l'organisation et la vocation des rencontres entre la députation sarinoise et la préfète. Le tout sera suivi d'un apéritif servi à l'Espace des Pas perdus.
8. *SharePoint*: Vous avez pu constater que SharePoint a été mis à jour par notre informaticien, M. Christophe Dupasquier, et que dans la partie des liens utiles, vous trouvez un espace de travail intitulé « Session Workspace » conçu pour avoir au même endroit, tous les outils nécessaires pour votre travail durant la session. Sur la page d'accueil, vous trouvez également les actualités, les vidéos de la dernière session. Je vous encourage vivement à utiliser cette plate-forme.
9. *FC Grand Conseil*: Mercredi 15 mars 2023, notre FC Grand Conseil a affronté le FC Grand Conseil du canton de Berne à la patinoire Bern Arena. Malgré tous leurs efforts, ils se sont inclinés 5 à 6. Les photos de cette rencontre sont actuellement diffusées sur nos écrans.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Décret 2022-DICS-46**Dépôt d'une initiative cantonale - Pour la réintégration de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe : suite directe de la motion 2022-GC-101**

Rapporteur-e:	Tritten Sophie (<i>VEA/GB, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message:	08.11.2022 (<i>BGC mars 2023, p. 767</i>)
Préavis de la commission:	13.02.2023 (<i>BGC mars 2023, p. 774</i>)

Entrée en matière

Tritten Sophie (*VEA/GB, SC*). Le présent décret découle d'une motion déposée par les députés Grégoire Kubski et Antoinette de Weck, tous deux membres du Sénat de l'Université. Jugeant l'instrument pertinent, le Conseil d'Etat a décidé d'y donner une suite directe.

L'exclusion de la Suisse du programme Horizon Europe résulte d'une décision du Conseil fédéral du 26 mai 2021 renonçant à conclure l'Accord institutionnel avec l'Union européenne, dit accord-cadre. La Commission européenne a alors retiré le statut de pays associé à la Suisse. La délégation fribourgeoise à la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO, de la CIP, a réagi en septembre 2021 en passant par une résolution à l'intention du Conseil fédéral pour la sauvegarde de la recherche suisse dans le cadre du programme Horizon Europe. Soumise au Grand Conseil fribourgeois, cette résolution a été adoptée par 75 voix contre 18 et 1 abstention. Elle a ensuite été transmise au Conseil fédéral le 10 septembre 2021.

Diverses mesures ont été mises en place depuis lors par la Confédération, financées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et coordonnées par le fonds national suisse. Ces mesures n'ont toutefois pas permis à la recherche académique suisse de maintenir son rang dans le paysage de la recherche européenne. De nombreuses voix se sont élevées depuis deux ans pour que la Suisse puisse réintégrer le programme Horizon Europe. Plus récemment, le 25 janvier 2023, le Conseil fédéral a pris des décisions préliminaires concernant l'assainissement du budget et prévoit d'absorber des déficits allant jusqu'à deux milliards dans le budget 2024. La contribution obligatoire qui aurait été nécessaire pour une association au paquet Horizon ne sera plus budgétisée à partir de 2024. Des fonds seront prévus pour des mesures nationales tout en précisant qu'une association rapide reste l'objectif du Conseil fédéral. Dans ce cas, il demeure possible de demander la contribution obligatoire l'année correspondante avec un crédit supplémentaire. En aucun cas, il n'est question de retirer de l'argent au pôle suisse de recherche et d'innovation, assure le Gouvernement fédéral.

Les mesures transitoires 2023 devraient être communiquées ce printemps, a encore précisé le SEFRI à la fin janvier. Cependant, tout cela n'est pas suffisant pour préserver l'attractivité et le rayonnement de nos universités et hautes écoles. A titre d'exemple, l'Institut Adolf Merkle peine déjà à recruter des chercheurs et des chercheuses. La perspective d'assurer la présidence de projets de recherche de renom est également perdue pour nos universités. Pour les hautes écoles, la situation est également très préoccupante. C'est leur capacité à développer de l'innovation qui pâtit de cette exclusion du programme européen et, par conséquent, ce sont les entreprises qui voient leur compétitivité fondre, faute de pouvoir s'appuyer sur la recherche appliquée. La place économique suisse à terme va aussi perdre en attractivité et, finalement, c'est notre capacité en tant qu'Etat à créer de la richesse qui va décroître.

Ainsi, la commission du Grand Conseil qui a examiné le décret est unanime quant à la nécessité d'entreprendre tout ce qui est possible à ce jour pour que la Suisse puisse réintégrer le programme Horizon Europe. La marge de manœuvre des cantons quant à la politique extérieure de la Suisse est très limitée, mais appuyer sur cette participation à Horizon Europe est l'un des rares moyens dont dispose le canton pour faire valoir ses intérêts étant donné qu'il est directement lésé. Il ne s'agit pas ici de relancer d'autres projets européens, mais simplement de permettre à la Suisse de retrouver son statut de pays associé. D'autres cantons universitaires pourraient faire de même compte tenu de l'enjeu déjà évoqué avant. Et même si un certain pessimisme, voire du fatalisme, a pu émerger des échanges dans la commission, notre collègue Christel Berset nous a rappelé cette citation de Théodore Monod : « Le peu qu'on peut faire, le très peu qu'on peut faire, il faut le faire. Pour l'honneur mais sans illusion. »

L'initiative cantonale est le seul outil à notre disposition pour tenter de redonner à la Suisse sa place dans le paysage de la recherche académique européenne. C'est pourquoi la commission se range unanimement derrière la démarche. Afin d'éveiller une prise de conscience auprès de l'Assemblée fédérale, les considérants ont été légèrement modifiés, nous le verrons dans la lecture de détail.

Je tiens à remercier ici Monsieur Patrick Pugin pour l'excellente qualité de son travail, le Conseil d'Etat et plus particulièrement Madame la Représentante du gouvernement pour avoir traité cet objet avec toute la diligence requise

par la situation. Je remercie également Monsieur Dimitri Buol, collaborateur scientifique à la DFAC, pour avoir apporté les précisions requises quant à la formulation du statut exact que la Suisse doit retrouver dans ce programme européen. Enfin, je remercie les membres de la commission pour la qualité des échanges. Si les relations de la Suisse avec l'UE ont le don d'hérisser les antagonismes politiques, sur cette question précise, les clivages sont tombés, laissant la place à une vraie convergence de vues dans l'intérêt de notre université, des hautes écoles ainsi que des entreprises fribourgeoises plus particulièrement.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Je remercie Madame la Présidente de la commission pour sa présentation exhaustive du projet et de nos discussions en commission. Ce n'est pas pour nous vanter, mais, c'est prouvé, la Suisse est l'un des pays les plus innovants au monde. L'engagement fort et constant de nos hautes écoles, de nos chercheurs et chercheuses, de notre industrie, de nos entreprises, nous a permis d'accéder à un niveau d'excellence dans l'innovation et dans la compétitivité économique. Ce dynamisme apporte la prospérité à notre pays.

Um an der Spitze der Innovations- und Wettbewerbsfähigkeit zu bleiben, müssen wir unbedingt sicherstellen, dass unsere Hochschulen, Forscherinnen und Forscher und innovativen Unternehmen nicht auf der internationalen Ebene isoliert werden.

Avec l'exclusion du programme-cadre de recherche de l'Union européenne, c'est toutefois le risque que nous encourons. Horizon Europe, avec son budget de 95,5 milliards d'euros, est une ressource indispensable de fonds publics pour la recherche et l'innovation. C'est également un moyen pour nos hautes écoles, nos chercheuses et nos chercheurs, d'établir un réseau international dans l'excellence de la recherche et de l'innovation. Il nous permet de participer à des projets collaboratifs internationaux et ceux-ci rassemblent les meilleurs acteurs académiques et industriels essentiels pour être à la pointe de la recherche et de l'innovation.

Voilà ce que nous perdons immédiatement en étant exclus d'Horizon Europe. Mais au-delà de ces effets immédiats, nous risquons, à moyen terme, de perdre nos chercheurs. Ils seront encouragés à rejoindre d'autres pays, où nous pouvons compter sur de meilleures perspectives pour leur carrière. Nous risquons également de perdre les entreprises les plus innovantes, qui ne pourront plus participer aux projets d'innovation de pointe d'Horizon Europe mais qui, surtout, ne trouveront plus les meilleurs talents dans notre pays.

Vous le savez, les affaires extérieures relèvent de la compétence de la Confédération. Mais depuis que le Conseil fédéral a décidé de renoncer à conclure l'accord-cadre avec l'Union européenne en mai 2021 et depuis l'exclusion de la Suisse de facto d'Horizon Europe, ce dossier est bloqué. Nous sommes impactés spécialement en tant que canton universitaire par l'attitude du Conseil fédéral. Cela met en jeu notre niveau d'excellence ici à Fribourg, dans la recherche et l'innovation et, in fine, la compétitivité de notre canton. Il est ainsi essentiel de faire entendre notre voix en prenant clairement position dans ce dossier et de faire pression sur le Conseil fédéral pour qu'il trouve des solutions qui nous préservent de l'isolement international.

Les hautes écoles de notre canton s'engagent aussi et, vous l'avez vu la semaine dernière, l'Université de Fribourg a été sur le devant de la scène en invitant le vice-président de la Commission européenne, notamment pour discuter de ces questions. Depuis que la discussion en commission sur cet objet a eu lieu, nous avons appris que le Royaume-Uni devrait, lui, réintégrer le programme de financement de la recherche européenne Horizon Europe à la faveur des récents accords de Windsor réglant le cas irlandais. Donc, si c'est possible pour la Grande-Bretagne, la question devrait au moins pouvoir être rediscutée pour la Suisse.

En conclusion, je vous demande, au nom du Conseil d'Etat, d'accepter la présente motion et de lui donner la suite directe en adoptant le projet de décret avec les deux amendements de la commission parlementaire afin que nous puissions déposer cette initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Il est pour nous, pour la Suisse, pour le canton de Fribourg, pour nos écoles, essentiel d'essayer de rejoindre ce programme. Si le fonds proposé par le Conseil fédéral est un bonne nouvelle, ce n'est pas l'élément le plus important. Être partie prenante dans la recherche au niveau européen est fondamental pour la Suisse. Le niveau remarquable de nos écoles polytechniques, nos universités, nos écoles et nos ETS, est reconnu. Cette excellence a été construite sur des décennies et pourrait être rapidement perdue en raison de l'exclusion de ces programmes de formation. Il nous faut donc faire le maximum pour réintégrer ce programme.

On ne peut que déplorer les décisions du Conseil fédéral concernant l'accord-cadre avec l'Union européenne, mais je crois que dans ce domaine il est trop tard pour essayer de faire quelque chose. Malheureusement, Madame la Représentante du gouvernement l'a évoqué précédemment, la Suisse ne dispose pas, à ma connaissance, d'une île avec une frontière européenne que l'on pourrait négocier, du côté de Genève ou de Bâle, pour supprimer une frontière ou des droits de douane et avoir le droit de réintégrer ce programme. C'est dommage, mais nous devrions parvenir à faire de même que l'Angleterre. Il nous faudra donc trouver d'autres solutions.

Je ne suis pas le plus fervent partisan des initiatives cantonales, quand on voit le score extraordinaire qu'elles font depuis à peu près un siècle au niveau de la Confédération. Il n'y en a pas beaucoup qui ont trouvé gré au niveau des Chambres fédérales. Nous nous devons d'essayer toutes les solutions pour pouvoir réintégrer ce programme. Il nous faudra donc agir en coordination avec nos parlementaires fédéraux. Cela a assez bien fonctionné si l'on regarde les résultats que nous avons eus au niveau du modèle fribourgeois sur la prise en charge des frais de pharmacie dans les homes médicalisés. Nous pouvons donc nous inspirer de cela et ravaller sur la base d'une initiative cantonale avec nos parlementaires fédéraux pour tenter d'obtenir un certain succès.

J'invite aussi le Conseil d'Etat: Lorsqu'il transmettra ce décret – que, je l'espère, nous allons accepter à l'unanimité – aux Chambres fédérales, il conviendra de mentionner, dans la lettre d'accompagnement, que nous sommes dans une situation où - un sondage nous l'avait démontré en 2022 - la Suisse serait favorable, au vu des inconvénients que nous rencontrons tous, à conclure un accord-cadre avec l'Union européenne. C'est donc un moyen de booster un petit peu le Conseil fédéral. Il faut l'évoquer pour exercer une pression sans se faire trop d'illusions. C'est dans ce sens-là que le groupe VERT·E·S et allié·e·s va soutenir à l'unanimité ce projet, accompagné des propositions de la Commission.

Berset Christel (*PS/SP, FV*). J'interviens ici au nom du groupe socialiste. Je n'ai pas d'intérêt personnel avec cet objet, à part le fait que j'ai participé à la commission qui en a débattu.

Le groupe socialiste remercie le Conseil d'Etat de soutenir les objectifs formulés dans la motion. Celle-ci émane du Sénat de l'Université, dont les députés de Weck et Kubski sont membres. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour permettre à la Suisse d'être à nouveau pleinement associée au programme Horizon Europe en particulier et aux programmes européens de recherche, de formation et d'innovation en général comme le programme Erasmus+.

Le groupe socialiste salue en cela la détermination rapide du Conseil d'Etat sur cet objet ainsi que sa décision de lui donner une suite directe. Notons que le décret qui nous est soumis aujourd'hui est la troisième étape d'un long processus, puisqu'il fait suite à une résolution que nous, Grand Conseil fribourgeois, avons acceptée en septembre 2021 par 75 voix contre 18 et 1 abstention. En effet, la délégation fribourgeoise à la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (dont Solange Berset et André Schoenenweid étaient membres) avait constaté en juin 2021 déjà que la Suisse ne figurait plus parmi les pays associés au programme de recherche Horizon Europe pour les années 2021 à 2027. C'est la raison pour laquelle la CIP a souhaité agir rapidement en demandant au Conseil d'Etat, par voie de résolution, d'interpeller le Conseil fédéral pour sauvegarder la recherche suisse.

L'enjeu pour notre université et les centres de compétences de pouvoir continuer à participer à ces programmes est tout à fait crucial. En commission, nous avons appris, par exemple, par Madame la Représentante du gouvernement que l'Institut Adolphe Merkle souffrait déjà de problèmes de recrutement de chercheurs et chercheuses et qu'il était déjà par ailleurs écarté de la plupart des projets d'excellence mis au concours. Nous ne devons pas non plus oublier nos HES, qui ne peuvent plus décrocher des projets par le biais du programme Horizon Europe. Cela a un impact immédiat sur nos entreprises, qui sont, elles aussi, écartées des appels à projets.

Cette problématique a été discutée intensivement par les Conseillers d'Etat en charge de la HES-SO. Ceux-ci ont aussi déposé une interpellation formelle auprès du Conseil fédéral il y a plus d'une année de cela. Je cite ici Madame Solange Berset en séance de commission, qui disait, à juste titre: « Le temps perdu ne se rattrapera pas et même si nous essayons de rattracher un wagon, le train est parti il y a un certain temps déjà ». Le groupe socialiste craint effectivement la perte d'attractivité de nos hautes écoles ainsi que la dissolution prochaine des réseaux de collaboration et d'échanges scientifiques pour nos industries et nos PME. Il estime qu'il faut faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réintégrer pleinement la HES-SO et l'Université au programme Horizon Europe ainsi qu'aux nombreux programmes européens.

C'est également l'occasion en or de relancer le débat sur le projet d'accord-cadre avec l'UE, puisque tout dépend de cela en fin de compte. Bien sûr, c'est une question politique délicate et, bien sûr, Fribourg ne pourra pas y arriver seul. Il faudra que nous coordonnions cette initiative avec celles d'autres cantons universitaires pour entamer une démarche commune. Il sera également important, le moment venu, comme l'a relevé mon collègue Monsieur Rey, de prendre langue avec nos parlementaires fédéraux afin qu'ils soutiennent notre initiative. Le groupe socialiste entre bien entendu en matière sur ce décret. Il montre ainsi sa préoccupation pour nos hautes écoles et souhaite qu'à la suite de notre impulsion, le Conseil fédéral prendra toutes les mesures utiles pour sauver la formation, la recherche, le développement et l'innovation dans notre pays.

Pauchard Marc (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Je suis le rapporteur du groupe Le Centre. J'ai participé aux travaux de la commission qui a traité ce projet de décret. Je suis également membre de la Commission interparlementaire de surveillance de la HES-SO.

La motion, développée par les députés Kubski et de Weck, demande au Conseil d'Etat de déposer une initiative au Parlement fédéral. Le but est de solliciter le Conseil fédéral pour qu'il reprenne et accélère les négociations afin que la Suisse réintègre, dans les plus brefs délais, le programme Horizon Europe pour la recherche et l'innovation.

Je vous rappelle l'importance de ce programme pour le canton de Fribourg. Il permet à l'Université ainsi qu'à ses HES de participer à des projets européens financés par ce programme. Les domaines actuellement traités dans notre canton concernent l'intelligence artificielle, le cryptage quantique, les jeux dans l'antiquité, etc. Avec cet accord, nos écoles pourront non seulement réintégrer ce programme mais surtout prendre le lead, c'est-à-dire la responsabilité de projets. Cela aura pour conséquence d'attirer les nouveaux talents et chercheurs et de faire profiter nos PME de nouvelles technologies. Mercredi dernier, Monsieur Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission européenne en charge de ce dossier, était en visite à Fribourg puis à Berne. Il a rappelé que ces négociations sont en cours mais que des concessions doivent être trouvées pour que la Suisse réintègre ce programme. Une décision devrait être prise pour l'été 2024. Toutefois, la balle est dans le camp suisse. Battons le fer pendant qu'il est chaud! Il est primordial pour notre canton qu'on fasse rapidement pression auprès de la Confédération et des ministres en charge de ce dossier, Messieurs Cassis et Parmelin.

Je profite de cette tribune pour féliciter et remercier Madame Epiney, rectrice de l'Université de Fribourg. C'est bien sur son initiative et son impulsion que Monsieur Šefčovič est venu en Suisse et particulièrement à Fribourg. J'adresse également mes remerciements aux représentants du gouvernement qui ont accompagné la délégation et profité, je l'espère, de profiler nos écoles. Pour votre information, sachez que des initiatives identiques ont déjà été déposées au Parlement fédéral par les cantons universitaires de Genève et Bâle. Les parlements d'autres cantons, dont Vaud et Neuchâtel, vont débattre prochainement afin de dénoncer le manque de volonté fédérale dans ce dossier.

Au vu de ce qui précède, le groupe Le Centre accepte ce décret à l'unanimité et propose que vous en fassiez de même.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Je parle au nom du groupe UDC. Je n'ai aucun intérêt avec ce sujet.

Wir zeigen Verständnis für die Risiken des von der EU gewollten Ausschlusses der Schweiz aus dem Forschungsprogramm Horizon Europe. Die EU-Forscher wollten diesen Ausschluss nicht und die Schweizer Forscher auch nicht - das zeigt den politisch angespannten Rahmen der Situation. Aber, verehrte Damen und Herren - und hier spreche ich als Unternehmer -: Risiken versprechen auch immer Chancen. Eine grössere Unabhängigkeit gegenüber dem Forschungsprogramm kann neue, weltweite Möglichkeiten geben. Irgendwie, habe ich das Gefühl, schauen wir hier mehr zurück und weniger vorwärts und sehen unter Umständen solche neuen Möglichkeiten nicht. Insgesamt sind wir der Meinung, dass auf Bundesebene intensiv und im Sinne der Sache Verhandlungen laufen, dies im Interesse aller Forschungsanstalten und Universitäten, von Genf bis St. Gallen und von Basel bis Lugano.

Nochmals: Wir von der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zeigen Verständnis für die Problematik, aber im Grundsatz und im grösseren Kontext können wir das Anliegen nicht unterstützen. Wir werden auf die Vorlage eintreten, in der Schlussabstimmung das Dekret aber mehrheitlich ablehnen.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Horizon est vital pour la Suisse, absolument vital, parce que la seule matière première que nous ayons, c'est notre cerveau. Faisons ici une initiative cantonale qui demande au Conseil fédéral et au Parlement de négocier avec l'Union européenne.

En mon nom, je ne représente pas ici le groupe PLR-PVL, je soutiens naturellement totalement cette initiative. Maintenant, la question est de savoir comment nous allons être perçus par l'Europe. Je n'ai pas besoin de vous signaler ou de vous signifier le climat tendu qui règne en Europe actuellement. Je parle ici du conflit ukrainien. Comment la Suisse est-elle considérée? Laxiste vis-à-vis des firmes et oligarques russes qui continuent leurs activités. Les firmes suisses continuent leur commerce avec la Russie et font plus d'affaires qu'avant la guerre. La Suisse refuse la livraison d'armes à des pays impliqués indirectement dans ce conflit. Le pays agresseur est dirigé par un chef poursuivi par le Tribunal pénal international, par 120 pays, qui a bafoué et foulé au pied le traité de sécurité en Europe qui s'appelait le Mémoire de Budapest et qui a, actuellement, une rhétorique absolument sans équivoque vis-à-vis de l'Ukraine. A l'instar de quelqu'un qui disait, dans les années 30, que « Gdańsk ist eine deutsche Stadt », il déclare que l'Ukraine est un pays russe. Naturellement, la Grande-Bretagne a pu intégrer ce programme. J'aimerais néanmoins vous rappeler que la Grande-Bretagne fait nettement plus que la Suisse actuellement pour essayer de se rapprocher de ses voisins européens. Espérons que la Suisse n'ait pas qu'à opposer une neutralité de mots et qu'elle n'imagine pas qu'elle va pouvoir négocier dans ce conflit. Ce seront probablement les Chinois ou les Turcs qui le feront. Alors donnons des idées à nos parlementaires afin que cela ne soit pas, comme l'a dit Madame la Présidente de la Commission, pour l'honneur et sans illusion.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis membre du Sénat de l'Université, co-auteur de la motion à la base de ce décret et également membre de l'Association des Alumni de l'Université.

Le constat est actuellement assez sombre pour notre université et nos hautes écoles. La recherche ne peut plus bénéficier d'autant de fonds qu'elle le souhaiterait. Nos étudiantes et étudiants fribourgeois-e-s n'ont pas les mêmes possibilités d'échange à l'étranger. Nos universités sont un peu comme des ruches. Les chercheuses et chercheurs ainsi que les étudiantes et étudiants pourraient être comparées à des abeilles. Mais, on a beau avoir les meilleures abeilles; si nous n'avons pas les champs pour les laisser butiner, si on ne prend pas soin des ruches, les abeilles désertent ou dépérissent. Alors, Chères et Chers Collègues, il nous faut réagir. Il ne faut pas rester passifs. On a une véritable fenêtre de tir.

Nous l'avons dit, le vice-président de la Commission européenne, Maroš Šefčovič, est venu mercredi passé à l'Université de Fribourg. Je crois qu'il faut en profiter. Il faut en profiter, car c'est maintenant une forme de momentum. Le vice-président de la Commission a clairement annoncé qu'un accord pouvait intervenir à l'horizon de l'été 2024. C'est maintenant qu'il faut accentuer la pression sur le Département fédéral des affaires étrangères en particulier. On a l'opportunité de conclure un accord avec l'Union européenne. Bien entendu, nous ne devons pas intervenir et procéder à un accord en bradant la protection des travailleuses et travailleurs suisses, car notre prospérité dépend bien du maintien du niveau des salaires de nos maçons, des employés du commerce de détail et de ce salaire décent des ouvrières et ouvriers au bénéfice d'un CFC dépend la prospérité de la Suisse.

Revenons à nos affaires: l'exclusion de la Suisse entraînera de toute manière un affaiblissement de la capacité d'innovation et de la compétitivité de la Suisse. A moyen terme, c'est vraiment dans l'avantage de nos étudiantes et étudiants, de nos chercheuses et de nos chercheurs de pouvoir trouver un accord à ce sujet afin que les abeilles ne s'envolent pas vers d'autres cieux. Ne restons pas passives et passifs. Vu l'importance de l'Université de Fribourg et des hautes écoles pour le canton, je vous invite à soutenir ce décret.

Esseiva Catherine (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Chers Collègues. Je parle au nom du groupe PLR-PVL. Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet.

Le groupe PLR-PVL salue cette initiative cantonale, qui fait également suite à différentes interventions au sein des cantons et par les institutions concernées, tant auprès des Conseillers d'Etat que des élus fédéraux. Dans ce sens, je ne vais pas revenir sur les argumentations exhaustives qui ont été émises. La présence de la Suisse dans le programme Horizon Europe est une progression et une évolution souhaitée alors que les aspects financiers mis en place par les mesures évoquées ne comblent pas les manques effectifs sur le terrain, manques rencontrés en termes de coopération et de transfert de connaissances. On l'a dit, l'exclusion de la Suisse du programme Horizon Europe réduit manifestement la mobilité des hautes écoles et des instituts de recherche alors que les coopérations avec les universités sont essentielles, également pour notre canton, bien évidemment pour le développement de l'Université et de nos hautes écoles. Il est donc impératif que les négociations pour une réintégration de la Suisse au programme Horizon Europe se poursuivent et aboutissent. Dans ce sens, le groupe PLR-PVL va soutenir ce projet de décret à l'unanimité.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Je suis membre du Sénat de l'Université et j'ai co-signé la motion.

Seit Mai 2021 ist die Schweiz von Forschungsprogramm Horizon Europe ausgeschlossen. Seither hat der Bundesrat Übergangsmassnahmen ergriffen, um die Projekte zu finanzieren. Horizon Europe ermöglicht nicht nur die Finanzierung, sondern auch die Förderung des Aufbaus eines internationalen Forschungsnetzwerks, damit die Wettbewerbsfähigkeit gewährleistet bleibt.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, das Forschungsprogramm Horizon Europe ist für unsere Universität Freiburg von ganz grosser Bedeutung. Die Forschungsk Kooperationen mit europäischen Universitäten müssen für die Entwicklung unserer Universität und der Fachhochschulen in Freiburg - und somit für den ganzen Kanton - gewährleistet sein. Unsere Universität Freiburg muss attraktiv bleiben. Ich will die Wiederaufnahme der Schweiz in das EU-Forschungsprogramm, deshalb werde ich dem Dekretsentwurf zustimmen.

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Seit 1984 gibt es in Europa millionenschwere, mittlerweile milliardenschwere Rahmenprogramme für Forschung und Innovation, an denen die Schweiz seit 1987 teilnimmt. Sie tat dies zuerst als Drittstaat und ab 2004 als voll assoziiertes Mitglied auf der Basis eines bilateralen Vertrags mit der EU, und das ist der springende Punkt: Sie tat dies mit grossem Erfolg.

À partir de 2004, la Suisse était pleinement associée aux programmes de recherche et d'innovation européens avec un succès impressionnant: notre pays a systématiquement retiré davantage de fonds pour des projets qu'elle n'en a versés dans le pot commun. Afin de donner une idée des dimensions précises, j'aimerais citer quelques chiffres. Cela permet de se rendre compte à quel point cette participation a été avantageuse pour la Suisse.

Meine Damen und Herren, über das letzte siebenjährige Rahmenprogramm wurden fast 5'000 schweizerische Forschende mit Projekten in der Höhe von über 3 Milliarden Franken gefördert. Ein Drittel dieses Geldes floss an Private und privatwirtschaftliche Bewerber. Die Schweiz befand sich europaweit in den Top 10 bei der Anzahl Beteiligungen, auf Rang

8 bei den verpflichteten Summen, auf Rang 7 bei der Anzahl Projektleitungen, auf dem zweiten Platz bei der Erfolgsquote der Eingaben und sogar auf dem ersten Platz beim Erfolg der Projektleitungseingaben.

Unser Land hat eine Viertelmilliarde Franken mehr Geld aus den Programmen erhalten, als es eingezahlt hat.

Chères et Chers Collègues, pendant la dernière période de soutien, les projets soutenus ont apporté à la Suisse un gain net de 250 millions de francs. Un tiers des fonds européens obtenus par la Suisse sont allés à des projets menés par le secteur privé. Les PME ont obtenu des financements à hauteur de 300 millions; l'industrie et les grandes entreprises ont également obtenu 300 millions de subventions. Si l'on rajoute d'autres acteurs privés, on arrive à près de 850 millions de francs qui financent des projets du secteur privé. Pour les entreprises suisses, les programmes européens constituent même la première source de financement public de la recherche et de l'innovation.

Private und privatwirtschaftliche Akteure, KMUs und Grossunternehmen haben fast ein Drittel der schweizerischen Projektmittel, das heisst über 850 Milliarden Franken, aus dem letzten europäischen Rahmenprogramm für die Forschung und Innovation erhalten. Die europäischen Programme sind folglich nicht nur für die Universitäten und Hochschulen ein wichtiger Erfolgsfaktor, sondern stärken ganz direkt und unmittelbar die Wirtschaft. Über 1'000 Spin-offs und Neugründungen von Unternehmen gehen direkt auf die Förderung eines europäischen Forschungsprojekts in der Schweiz zurück. Schweizerische Beteiligte haben 2'264 Patente angemeldet. Ein Drittel der beteiligten KMUs hat langfristig - als Folge der Projekte - zusätzliche Arbeitsstellen geschaffen. Und die bessere Qualifizierung der Arbeitnehmenden lässt sich durch harte Indikatoren belegen, sowohl in der öffentlichen Forschung wie auch in der Privatwirtschaft. Gute Forschungspolitik, meine Damen und Herren, ist gute Wirtschaftspolitik.

Chères et Chers Collègues, avec le dépôt de cette initiative cantonale, il s'agit d'envoyer un message clair aux autorités fédérales et au monde de la recherche et du développement. Fribourg et la Suisse, comme hauts-lieux de la science et de la recherche privées et publiques, doivent absolument s'assurer d'être réintégrés dans les programmes-cadres européens de soutien à la recherche. Nous devons prendre nos responsabilités en vue d'assurer durablement le progrès scientifique, la productivité économique et la prospérité du pays. Si le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale se montrent incapables d'avancer dans ce dossier important, alors notre canton peut et doit prendre les devants.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente du Sénat de l'Université et co-auteure, avec mon collègue Kubski, de la motion qui est à la base de ce décret et de cette initiative cantonale, qui, comme vous l'avez compris, demande que la Suisse puisse participer à nouveau au programme de recherche de l'Union européenne Horizon Europe.

Dans le quotidien *Le Temps* du 12 décembre 2022, la présidente de Suisse Universities le reconnaissait: après un an et demi, cette exclusion avait déjà des conséquences et on assistait à une fuite des cerveaux. L'argent n'est pas la seule raison qui pousse les chercheurs à déménager hors de la Suisse. Il y a surtout les collaborations et leurs réseaux qu'offre ce programme. Les projets qui ont le plus d'impact sont toujours collaboratifs. Il faut pouvoir partager des idées, le savoir, les expériences, et cela est devenu très difficile en Suisse, puisqu'elle est exclue de ces grands projets européens.

L'Université de Fribourg souffre déjà de cette exclusion. L'Institut du fédéralisme a perdu la coordination d'un vaste projet sur la gestion de la crise COVID par les états fédéraux au profit de l'Université de Bolzano. Je n'ai pas besoin de vous rappeler la concurrence sans merci que se livrent les universités. Des chercheurs ont quitté l'Université et on ne peut pas estimer combien ne choisissent plus notre université parce qu'elle est exclue de ce programme européen. Les coopérations de recherche avec des universités européennes sont donc essentielles pour le développement de l'Université et des hautes écoles spécialisées de Fribourg. Tous les scientifiques vous le diront, l'exclusion de la Suisse va se payer très cher, pas tellement pour les chercheurs en place mais pour les futures générations. Les chercheurs en place y ont déjà fait leur réseau mais pas ceux qui arrivent. Il faut donc réintégrer le plus vite possible ce programme.

Je rappellerai, comme l'ont fait certains de mes préopinants, que la Suisse est la championne du monde de l'innovation. C'est l'innovation qui assure le développement de l'économie et la richesse de notre pays. Cette exclusion sape notre compétitivité. Tout le monde ici a conscience que le chemin est étroit, mais le Parlement fédéral doit comprendre et entendre que l'exclusion de la Suisse de ce programme fait mal et va faire très mal à la population. C'est le Conseil fédéral qui a annoncé unilatéralement la rupture des négociations de l'accord-cadre. La Suisse doit reprendre ces négociations. Il faut recréer un climat de confiance, comme l'a expliqué le vice-président de la Commission européenne. Je ne peux donc que vous remercier de soutenir ce décret.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Je n'ai rien à ajouter. J'aimerais juste remercier toutes les députées et tous les députés qui ont montré, par leurs prises de parole, le soutien à cette démarche. Il faut le voir aussi comme un soutien à nos hautes écoles, à l'Université et le Conseil d'Etat va, si la suite du vote nous le permet, donner suite à cette initiative.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 2

- > Adopté.

II. Modifications accessoires

- > Adopté.

III. Abrogations accessoires

- > Adopté.

IV. Clauses finales

- > Adopté.

Titre et préambule

Tritten Sophie (VEA/GB, SC). Le deuxième paragraphe du considérant a été complété avec la mention que l'exclusion de la Suisse entraîne un affaiblissement de sa capacité d'innovation et de compétitivité et réduit la mobilité des chercheurs et chercheuses, ceci afin de montrer les effets pratiques pour l'économie suisse de l'exclusion de la Suisse du programme Horizon Europe.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 85 voix contre 14. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui : Total 85

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP),

Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP)

Ont voté Non : Total 14

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP)

Se sont abstenus : Total 1

Papaux David (FV,UDC/SVP)

Motion 2022-GC-117

Laisser le libre choix aux régions d'organiser le lieu de la prestation SLPP

Auteur-s:	Meyer Loetscher Anne (<i>Le Centre/Die Mitte, BR</i>) Michellod Savio (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, VE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Dépôt:	24.06.2022 (<i>BGC septembre 2022, p. 2610</i>)
Développement:	24.06.2022 (<i>BGC septembre 2022, p. 2610</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	22.11.2022 (<i>BGC février 2023, p. 532</i>)

Prise en considération

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Mon lien d'intérêt: je suis syndic de Granges, co-auteur de la motion et je m'exprime à titre personnel.

Vous le savez, la diversité fait partie du canton de Fribourg, qui comprend des périmètres urbains et d'autres plus ruraux. Ce n'est en effet pas la même chose de vivre à Fribourg ou à Rueyres-les-Prés, vous en conviendrez, Madame la Conseillère d'Etat. L'article 63 al.4 de la loi scolaire ne tient pas compte de cela en imposant de dispenser les prestations, qu'il s'agisse de la logopédie ou de la psychologie, sur le lieu de scolarisation. Pour le Conseil d'Etat, seule une application stricte de ce principe est nécessaire pour que l'enfant soit au centre du dispositif. Eh bien non, ce n'est pas nécessaire. Non seulement ce n'est pas nécessaire, mais c'est faux. Dans certains districts ou dans certains cercles scolaires, on a mis en place une certaine centralisation. Croyez-moi, les thérapeutes, les enseignants et les parents, qui sont d'ailleurs un petit peu oubliés par le Conseil d'Etat, collaborent déjà. J'ai moi-même eu l'occasion de suivre des cours de logopédie il y a à peu près trois décennies et je dois vous dire que ce qui m'a plu dans ces cours est justement qu'ils n'avaient pas lieu dans l'école et cela ne me donnait pas l'impression de suivre des heures supplémentaires en tant qu'élève qui ne maîtrisait pas l'un des sujets.

Pour en revenir au sujet, je pense que la diversité n'empêche pas d'agir en faveur du bien de l'enfant. Je donne un exemple. Le temps consacré aux déplacements ne sera pas disponible pour les enfants. Le regroupement a aussi quelques avantages:

1. Assurer une plus grande flexibilité dans les horaires des séances.
2. Permettre de partager les ressources entre les professionnels.
3. Les élèves peuvent garder la même thérapeute en cas de changement d'école dans les villages, écoles qui, vous le savez, peuvent se répartir sur plusieurs sites.
4. Sortir de l'école peut être bénéfique, car l'enfant peut ainsi voir ses parents. Rappelez-vous, on ne parle pas que de logopédie mais aussi de psychologie et cela pour des situations qui sont parfois complexes. Est-ce qu'on peut demander à un enfant de sortir de son cours de math, d'aller voir son psy, et de partir juste après à son cours de français comme si de rien n'était? Je ne pense pas.

Collègues, quand une loi n'est pas appliquée ou que sa mise en oeuvre entraînerait des conséquences négatives, il convient de changer cette loi. C'est tout ce que demande la motion, rien d'autre. Pas de changement de paradigme, juste du pragmatisme face aux réalités diverses de notre canton. Rien ne changera dans la pratique, ni pour les districts ayant mis en oeuvre des regroupements, ni pour ceux qui ont fait le choix de la présence dans toutes les écoles.

Vous avez également reçu des courriers des associations et des professionnels concernés. Je dois vous le dire franchement, ces personnes ont été très surprises par la position du Conseil d'Etat, qui semble méconnaître le travail accompli dans les régions. Aujourd'hui, quel que soit le modèle choisi, l'ensemble des acteurs mettent tout en oeuvre pour le bien de l'enfant. En définitif, cette motion n'a qu'un objectif: adapter la loi à la situation actuelle sans obliger l'une ou l'autre des régions à changer sa pratique, surtout si elle permet d'assurer des prestations de qualité dans l'intérêt de l'enfant en appliquant le modèle le mieux adapté à chaque région.

En acceptant la motion, vous considérez que tous les modèles mis en place dans les régions sont bons, la présence dans les écoles comme les regroupements. En la rejetant, vous considérez que les modèles hybrides de la Broye, de la Glâne, de la Gruyère ou de la Veveyse, bien qu'ils fonctionnent à satisfaction depuis des années, ne permettent pas d'atteindre l'objectif visé, à savoir soutenir l'enfant dans son développement.

Je vous invite donc à accepter la motion et à laisser les régions s'organiser librement pour les services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité, comme elles le font aujourd'hui sans que certaines d'entre elles ne soient préférentielles en raison de charges supplémentaires comme les loyers pour les locaux externes ou les frais de déplacement. Cela n'est pas justifié. Cela l'est d'autant moins que le SESAM a transformé les recommandations en obligations sans indiquer de délai de mise en oeuvre. Comme vous le savez, un contrat de bail ne se résilie pas du jour au lendemain et une école ne se construit pas d'un jour à l'autre au gré des décisions des services du canton. Une telle façon d'agir, qui implique des charges supplémentaires importantes pour les communes, est tout à fait regrettable.

Je vous invite donc à soutenir cette motion.

Aebischer Eliane (PS/SP, SE). Meine Interessensbindung: Ich bin Schuldirektorin der Primarschule Düringen. Ich spreche im Namen einer Mehrheit der Sozialdemokratischen Fraktion, welche die Motion nicht unterstützen wird.

Natürlich sehen auch wir Vorteile bei der Zentralisierung der Schuldienste, für uns überwiegen jedoch die Nachteile klar. Ja – die Therapeutinnen und Therapeuten verlieren Zeit, wenn sie sich von einem Schulort zum anderen bewegen müssen. Das ist aber bei den Schülerinnen und Schülern nicht anders – sie verlieren diese Zeit für eine halbe Stunde Therapie, nicht um einen halben oder ganzen Tag zu arbeiten.

Zum Argument der Warteliste: Ich mache genau die umgekehrte Erfahrung! Gerade WEIL die Schuldienste vor Ort sind, können Wartelisten niederschwelliger abgebaut werden. Erfährt man morgens um 8 Uhr, dass ein Kind krank ist, holt man ein anderes Kind aus der Warteliste für eine Therapie und es entsteht keine unnötige Arbeitsunterbrechung. Der Antwort des Staatsrates ist ja auch zu entnehmen, dass die Wartelisten da am kürzesten sind, wo die Schuldienste vor Ort arbeiten können.

An der Motion gefällt mir der Satz „Die Leistungen müssen in der Regel in zweckmässigen Räumlichkeiten erbracht werden.“ Dieser Satz darf aber den ursprünglichen Gesetzesartikel, dass die Schuldienste ihre Leistungen in der Regel direkt am Schulort erbringen müssen, auf keinen Fall ersetzen.

Es ist richtig und wichtig, dass die Therapeutinnen und Therapeuten ihre Arbeit in geeigneten Räumen ausführen dürfen, und es kann nicht sein, dass sie in einer Abstellkammer arbeiten müssen, nur weil sie nur wenige Stunden präsent sind. Das ist ein sehr berechtigtes Anliegen, darf aber nicht mit der Örtlichkeit an sich vermischt werden.

Ich habe neulich mit einer Therapeutin gesprochen, welche bis vor zwei Jahren noch zentralisiert gearbeitet hat, nun aber in den einzelnen Schulhäusern tätig ist. Sie sagte mir, vor dem Wechsel sei ihr Widerstand gross gewesen, da sie die fachliche Zusammenarbeit mit Berufskolleginnen sehr geschätzt hätte. Heute aber würde sie nie wieder ins alte System wechseln wollen. Unter der Bedingung, dass geeignete Räumlichkeiten zur Verfügung stehen, sei die Arbeit sur place für sie gewinnbringender und für die Einzelsituation des betroffenen Kindes auch sinnvoller.

Ich unterstütze den Austausch zwischen den Spezialistinnen sehr. Dafür gibt es aber andere Gefässe, wie beispielsweise das so genannte Colloque, welches alle zwei Wochen stattfindet. Der Westschweizer Logopädinnenverband behauptete in einem Schreiben an uns, der Austausch mit den jeweiligen Klassen-Lehrpersonen sei genauso intensiv und die Zusammenarbeit mit den Schulen ändere sich nicht, auch wenn die Schuldienste einige Kilometer entfernt arbeiten. Meiner Meinung nach ist dies Augenwischerei und vollkommen realitätsfremd.

Zu guter Letzt noch ein paar Worte zur Organisation und Finanzierung der Transporte zu den Therapieorten. Während der Unterrichtszeit muss diese von den Gemeinden übernommen werden. Aktuell ist es so, dass beispielsweise bei uns einige Kinder während der Unterrichtszeit zur Logopädin oder Schulpsychologin gehen, andere nach oder vor der Schule. Wie

soll dies bei einer Annahme dieser Motion noch umgesetzt werden? Diejenigen Kinder, welche vor 16 Uhr die Therapie besuchen, wird das Taxi auf Kosten der Gemeinde hinbringen, die anderen Kinder muss der Vater oder die Mutter auf eigene Kosten und während ihres Arbeitstages chauffieren? Nebst der grossen Ungerechtigkeit: Wie steht es da um die Förderung der Vereinbarkeit von Familie und Beruf, wenn ein Elternteil mitten am Tag sein Kind zur Therapie bringen muss? Das kann und darf einfach nicht sein. Die Gemeinden müssen verpflichtet werden, den Schuldiensten geeignete Räumlichkeiten zur Verfügung zu stellen, aber die Schülerinnen und Schüler müssen das Recht auf ihrer Seite behalten, an ihrem Schulort eine logopädische oder schulpsychologische Unterstützung zu erhalten.

Lehnen wir die Motion ab, die Freiburger Schülerinnen und Schüler, aber auch deren Eltern, sind Ihnen dafür dankbar.

Hayoz-Helfer Regula (*VEA/GB, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Primarlehrerin in Düringen und Mutter eines Kindes, das den Schuldienst in Anspruch nehmen durfte. Ich spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis, welche die Motion mit einer grossen Mehrheit ablehnen wird.

Die beiden Motionäre möchten das Gesetz über die obligatorische Schule derart ändern, dass die Gemeinden frei entscheiden können, wo logopädischer, psychologischer und psychomotorischer Dienst erbracht wird. Den Wechsel begründen sie damit, dass die Personen, welche im Schuldienst arbeiten, mit einem grösseren Pensum an einem Standort arbeiten können, dass die Wartelisten weniger gross wären und Synergien genutzt werden können.

Mit der neuen Entscheidungsfreiheit der Gemeinden wäre es also auch möglich, dass Kinder für eine Therapiestunde aus ihrer Schule raus und in ein anderes Dorf fahren müssten. Diesen Paradigmenwechsel von "der Schuldienst findet vor Ort bei den Kindern statt" hin zu "die Kinder werden in die Therapiestunde gefahren" kann ich als Mutter und Pädagogin aus mehreren Gründen nicht unterstützen. Die Gründe sind ähnlich wie diejenigen, die Frau Aebischer vorhin schon erwähnt hat.

Findet die Therapie nicht am Schulort statt, so ist die Gemeinde für den Transport der Lernenden an den Therapieort zuständig. Entweder wird also ein Taxidienst organisiert, welcher einzelne Kinder hin- und herbringen würde, oder die Gemeinde würde die Organisation des Transports den Eltern überlassen und diese dann entschädigen. In beiden Fällen ist dieses Hin- und Her kaum ökologisch oder ökonomisch und lässt die Kinder wertvolle Zeit auf der Strasse anstatt im Schulzimmer verbringen. Zudem kann es sein, dass Kinder die Therapiestunde nicht besuchen können, da die Eltern den Transport nicht organisieren können. Die Chancengleichheit in der Bildung wäre nicht mehr gewährleistet.

Im Sense- und Seebezirk funktioniert das bisherige System sehr gut. Die mir bekannten Kinder, die Schuldienste und die Lehrpersonen sind alle zufrieden. Die Wartelisten sind hier kleiner als in anderen Regionen, dies bedeutet, dass man kürzere Wartelisten haben kann, auch wenn der Schuldienst an jeder Schule präsent ist.

Eine Umfrage bei Lernenden hat ergeben, dass sie es sehr schätzen, dass die Schuldienste an der eigenen Schule sind. Kurze Wege, die man sogar in den Finken zurücklegen kann, wenig verpasster Unterrichtsstoff und grosses Vertrauen zu den Schuldiensten sind ihre Beweggründe dazu. Die befragten OS-Schülerinnen sind gegen einen Ortswechsel, weil die Eltern an der Arbeit seien und den Transport nicht übernehmen könnten, weil es Chaos im Schulhaus gäbe, ein vertrauter Ort besser sei als eine ungewohnte Umgebung und man einfach flexibler sei.

Diese Flexibilität schätzen auch die Schuldienste: Ist ein Kind nicht anwesend, können sie andere Kinder aufbieten, sei es für eine Abklärung oder für eine zusätzliche Therapiestunde. Die Flexibilität ist auch derart, dass die Schuldienste kurzfristig eine Gruppe Kinder aufbieten können, dies habe ich vor allem in der 1H bis 4H erlebt. So wird beispielsweise zur Förderung der mündlichen Kompetenzen eine Kleingruppe in die Logopädie eingeladen. Kinder ohne Probleme trainieren mit Kindern, die Unterstützung brauchen. Sind die Schuldienste nicht vor Ort, bedeutet das einen grösseren organisatorischen Aufwand bei kleinen Änderungen des Stundenplans.

Die Zusammenarbeit mit den Schuldiensten, die bei uns an der Schule sind, habe ich als Lehrperson immer als sehr unkompliziert erlebt. Nicht selten wird etwas zwischen Tür und Angel ausgetauscht, Rückmeldungen zu Arbeiten der Kinder gegeben, Beobachtungen aus der Klasse mitgeteilt usw. Brennende Fragen können direkt und unkompliziert geklärt werden. Ohne grösseren organisatorischen Aufwand kann der Schuldienst die Lehrperson direkt unterstützen, sei dies bei Unterrichtsbesuchen, Pausenbeobachtungen, Elterngesprächen.

Einen weiteren Gedanken möchte ich noch anfügen: Die Schweiz steuert ein integratives Bildungssystem auf allen Ebenen an, inklusive Schulen sollen das Ziel sein. Allein können wir Lehrpersonen die Inklusion nicht stemmen. Wir brauchen dazu nicht nur die Hilfe der Heilpädagoginnen und der Schulsozialarbeiterinnen, sondern auch unbedingt und vor Ort die Schuldienste. Der Schuldienst kann vor Ort aber nur gute Arbeit leisten, wenn die Infrastruktur stimmt. Es gehört zur Pflicht der Gemeinde, den Schuldiensten geeignete Räume samt ausreichender und moderner Ausstattung anzubieten.

Rey Alizée (*PS/SP, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale à Villars-sur-Glâne. Je parle au nom de la minorité du groupe socialiste qui va soutenir cette motion.

Pour la prise en charge des enfants en logopédie, il y a des situations différentes selon les régions et nous sommes d'avis que nous devons tenir compte de ces particularités. Selon la taille du cercle scolaire, il peut y avoir plusieurs thérapeutes sur place, une seule thérapeute, et parfois seulement 20% de thérapeute. J'ai entendu le témoignage de thérapeutes qui n'ont pas de local fixe à disposition dans l'école et parfois sont contraintes de travailler dans le couloir. Il est important d'avoir un local adapté pour garantir une qualité de la prise en charge de l'enfant.

Finalement, que demande cette motion? Elle ne demande pas de tout révolutionner, elle demande que la prestation soit dispensée dans des locaux adaptés à la mission. Cette demande laisse donc une marge de manoeuvre aux communes pour s'organiser et offrir des conditions cadres aux thérapeutes qui leur permettent de fournir une prestation de qualité et une prise en charge adéquate pour chaque enfant.

C'est pour ces raisons que la minorité du groupe socialiste soutiendra cette motion.

Wüthrich Peter (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêt et je parle au nom du groupe PLR/PVL.

Nous soutenons à l'unanimité la motion déposée par M^{me} Meyer-Loetscher et M. Michellod, qui s'inscrit parfaitement dans la thématique dont nous avons débattu la session passée, c'est-à-dire l'autonomie des communes. Selon la loi scolaire, article 63, il est aux communes d'assurer les services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité. Quand l'autorité cantonale délègue par une loi des tâches aux communes, elle doit aussi leur allouer les compétences et une certaine liberté d'action. L'alinéa 4 de l'article 63 ne va pas dans ce sens. Il est trop contraignant, trop rigide.

Pourquoi le lieu de scolarisation serait-il plus important que la prestation elle-même, voire l'infrastructure adéquate? Bien sûr, nous ne parlons pas de dix kilomètres, même si M^{mes} Aebischer et Hayoz vous ont parlé des transports, il y a des communes où il n'y a pas besoin de transports. On peut y aller à pied. A Estavayez, c'est quelques centaines de mètres, à Belmont-Broye, c'est également juste un autre bâtiment mais dans le même quartier, à Bulle aussi et à Romont il faut juste traverser la route. Il n'y a pas forcément une nécessité d'avoir des transports avec des véhicules. On parle de distances nettement inférieures et cela dans un même cercle scolaire. Dans nos régions rurales, la Broye notamment, nous avons réalisé des fusions de communes et procédé à des réalisations d'établissements scolaires et ceci avec un souci d'économie et d'amélioration des prestations. Il irait à l'encontre de ces buts d'inverser la vapeur et de réaliser des doublons au niveau des locaux et d'affaiblir les prestations par manque de taille critique quant au nombre de bénéficiaires. Ce sont justement eux, les bénéficiaires, qui sont au centre des réflexions et non les critères géographiques.

J'ai été interpellé par des intervenants, des parents, des enseignants et enseignantes et des élus locaux. Tous sont du même avis: laissons les communes s'adapter à leurs situations spécifiques. C'est l'autorité locale ou régionale qui connaît le mieux la particularité sur place.

Für die Gemeinden und Regionen - eben Sense- und Seebezirk -, die ihre Dienste der Logopädie, der Psychologie und der Psychomotorik schon im Schulgebäude haben, ändert sich nichts, rein gar nichts. Sie haben bereits eine optimale Lösung, und ich beglückwünsche sie dafür. Geben wir aber den Gemeinden, die ihre Schulgebäude in ihrem Schulkreis verteilt haben, die Möglichkeit, sich selbst zu organisieren, dies selbstverständlich angepasst an die infrastrukturellen und wirtschaftlichen Gegebenheiten und natürlich gemäss dem gesunden Menschenverstand.

Ich bitte Sie, diese Motion im Interesse unserer Schulkinder zu unterstützen.

Herren-Rutschi Rudolf (UDC/SVP, LA). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei und habe keine Interessenbindungen zu deklarieren.

Wir haben diese Motion in unserer Mitte diskutiert und werden der ablehnenden Haltung des Staatrates ebenfalls grossmehrheitlich folgen. Vieles wurde bereits gesagt und muss nicht wiederholt werden. Aber der hier geforderte Paradigmenwechsel steht sicher nicht im Interesse der Schulen, der Gemeinden, der Schülerinnen und Schüler. Man kann nicht ein integratives Schulsystem aufbauen und hier in die entgegengesetzte Richtung gehen.

Wir bitten Sie, werte Kollegen, diese Motion ebenfalls abzulehnen.

Baeriswyl Laurent (Le Centre/Die Mitte, SE). Mon lien d'intérêt avec cette motion: je suis directeur de CO. Je m'exprime au nom de la majorité du groupe Le Centre.

Le Conseil d'Etat a parfaitement répondu à cette motion, mais permettez-moi de partager avec vous quelques observations que j'ai pu faire dans la vie quotidienne.

Wir können in den Schulen feststellen, dass die Schuldienste zunehmend überlastet sind, Wartelisten haben, und es teilweise nicht einfach ist, einen Therapieplatz zu bekommen. Wenn ich aber mit den Fachleuten spreche und die Arbeit vor Ort beobachte, stelle ich vor allem eines fest: Die Zusammenarbeit der Schuldienste wie Logopädie und Psychologie mit den Lehrpersonen von Regelklassen, von den Heilpädagoginnen und der Schuldirektion ist nah und effizient. Die

sonderpädagogischen Gespräche zwischen all diesen Fachleuten vor Ort funktionieren richtig gut, sind wichtig und bereichernd für alle.

Da die Fachleute vor Ort sind, kann viel unkomplizierter organisiert werden - fällt eine Therapie aus, wird ein anderes Kind geholt oder man nimmt zwei Kinder zusammen in Therapie. Es können aber auch Lehrpersonen beraten oder kurzfristige Kontrollen durchgeführt werden. Dank der Leitungen der Schuldienste, gemeinsamen Fortbildungen und Sitzungen kennen sich die Personen und die Wege über die gängigen Kanäle sind kurz. Eine zentralisierte Therapiestelle mag für Vorschulkinder eine gute Lösung sein, diese müssen begleitet werden. Aber Primarschulkinder können selbständig kommen oder Kindergartenkinder werden oft aus der Klasse geholt, was den Fachpersonen so noch einen Einblick ins Klassengeschehen ermöglicht.

Dans la justification de la motion, nous pouvons lire entre autres que nous devons mettre les ressources au bon endroit, c'est-à-dire auprès des enfants et non sur la route. A ce moment-là, on parle plutôt des ressources des thérapeutes, mais on ne parle pas des ressources des enfants qui perdent sur les routes du temps d'étude. On ne parle pas des ressources des parents qui conduisent leurs enfants à gauche et à droite pour aller à la thérapie et qui manquent donc par exemple au travail. On ne parle pas des ressources de l'environnement. On ferait circuler beaucoup plus de voitures si chaque famille devait faire des aller-retour que si les thérapeutes se déplaçaient. D'après nous, il faut parler de ces ressources, les laisser où elles sont et surtout ne pas les mettre sur la route. Tout le monde veut mettre l'enfant au centre, mais où est le centre pour l'enfant? C'est là où se trouve son école et non pas à quelques kilomètres de l'endroit qu'il fréquente tous les jours.

Schuldienste im Schulhaus, das ist die allerbeste Lösung. Wir sehen keinen vernünftigen Grund, weshalb die aktuelle Gesetzgebung geändert werden sollte.

C'est pour ces raisons que la majorité du groupe Le Centre dira non à cette motion.

Tritten Sophie (VEA/GB, SC). Mes liens d'intérêts: je suis secrétaire générale de la Fédération des organisations du personnel des institutions sociales fribourgeoises (FOPIS), faïtière qui regroupe entre autres l'Association des logopédistes (ARLD), des thérapeutes en psychomotricité ainsi que l'Association fribourgeoise des psychologues (AFP), laquelle inclut les thérapeutes en milieu scolaire.

Il y a quelques années, j'ai accompagné mon fils chez la psychomotricienne les mercredis après-midi. Plus tard, je lui rappelais avant de partir à l'école le mardi sa séance de logopédie à 10 heures. Il faut tout un village pour faire grandir un enfant, dit un proverbe africain. C'est bien mon expérience de maman.

Je m'exprime à titre personnel et apporte mon soutien à cette motion. La mission des pédagothérapeutes auprès de nos enfants est primordiale. Ces thérapeutes en sont pleinement conscientes. Elles savent les attentes de l'école, des enseignants, des parents et des enfants eux-mêmes. C'est parce qu'elles y sont attentives qu'elles tiennent à faire bien leur travail au plus près de l'enfant. Au plus près, c'est avoir les supports adéquats pour les problématiques signalées. Au plus près, c'est avec le soutien des collègues qui peuvent apporter une expertise particulière requise par la problématique de l'enfant, au plus près, c'est au plus près de la salle de classe bien sûr, parce que c'est là que l'enfant passe le plus clair de son temps. Cela étant, le système des SLPP implique que dans certaines communes un mandat soit donné aux institutions qui emploient les pédagothérapeutes. Ces derniers restent employés de l'institution et quant à l'aménagement de leur lieu de travail, cela dépend entièrement des communes. Quand une logopédiste me dit se retrouver dans un cagibi pour ses interventions, on peut se demander si cela sert véritablement l'intérêt de l'enfant. Quand une psychomotricienne accueille des enfants avec des troubles de l'attention dans une salle mal isolée phoniquement, on peut se demander si l'enfant en tire un véritable bénéfice pour l'aider à gérer son trouble. Il a été dit que les pédagothérapeutes tiennent plus à leur confort qu'à l'intérêt de l'enfant. Que dire des communes qui n'aménagent pas des espaces adéquats pour les thérapeutes? Ou bien des communes que ne font pas valoir leurs besoins pour obtenir des EPT supplémentaires au SLPP? Une année scolaire entière voire plus peut s'écouler avant qu'un enfant ne bénéficie d'un bilan permettant de cerner d'éventuelles adaptations à défaut d'une prise en charge. Est-ce que le SLPP, est-ce que le système du mandat lui-même sert l'intérêt de l'enfant ainsi?

Il faut tout un village pour faire grandir un enfant. L'Association des logopédistes et celle des thérapeutes en psychomotricité nous ont fait part des motifs justifiant un soutien à cette motion. Ecoutons-les. Elles relatent la réalité du terrain. Les communes qui assument leurs responsabilités vis-à-vis des SLPP n'ont rien à craindre de cette motion. Pour les autres, user de leur autonomie sera leur contribution à l'édification de nos enfants.

Meyer Loetscher Anne (Le Centre/Die Mitte, BR). Je suis présidente du conseil de fondation du CEP, qui a le mandat des SLPP dans la Broye et je suis comotionnaire.

Aujourd'hui, le monde des services de logopédie, psychologie et psychomotricité, dit SLPP, retient son souffle, car il sait qu'il ne peut pas offrir la meilleure prestation d'une manière égale à tous les élèves du canton s'il doit mettre la priorité sur le principe, sur le lieu de scolarisation, plutôt que de la mettre sur la thérapie la mieux adaptée.

L'école inclusive accueille tous les enfants avec leurs problématiques propres. Ces problématiques sont de plus en plus complexes et requièrent des aptitudes spécialisées. On ne parle pas uniquement de la prise en charge pour une dyslexie légère. On parle d'enfants en souffrance scolaire, d'enfants avec des troubles autistiques, d'enfants avec des problèmes de comportement pour ne citer qu'eux. Il est important de laisser la possibilité de varier les types de prises en charge, comme cela est demandé dans le référentiel pédagothérapeutique du SESAM. Penser qu'un même thérapeute a les clés pour tous les types de prise en charge c'est nier les particularités des enfants. Pour citer un exemple, la dyscalculie n'est pas dans la formation initiale des logopédistes. C'est déjà une spécialisation. Être sur le lieu de scolarisation est un réel avantage lorsque les trois professions peuvent être présentes dans un même bâtiment en même temps pour proposer une thérapie pluridisciplinaire. Ils peuvent varier les prises en charge par un suivi individuel ou en groupe, une guidance parentale ou un soutien à l'enseignant. Dans les faits, avec des bâtiments répartis sur plusieurs sites dans une commune, l'école imaginée où tous les partenaires qui gravitent autour d'un élève sont en même temps dans le bâtiment scolaire n'est pas la réalité. Lorsqu'une enseignante est présente le lundi et le mardi, et la logopédiste le jeudi, une rencontre spontanée n'est pas possible. La collaboration entre le corps enseignant et les enseignants spécialisés, les auxiliaires de vie, les thérapeutes, sans oublier le maillon essentiel qu'est le parent, se fait déjà aujourd'hui de manière qualitative par des séances organisées. Les échanges interdisciplinaires ne se font pas sur le pas d'une porte ou à la cafétéria.

On n'entend que l'on regrette que l'enfant doit sortir de la classe. Dans les faits, le moment opportun de la prise en charge est décidé de manière concertée avec le parent, l'enseignant et le thérapeute et ils choisissent souvent une prise en charge hors du temps scolaire, les mercredis après-midi, pendant les alternances ou après l'école. D'autre part, les psychologues sont le fil rouge historique scolaire de l'enfant. Tout au long de sa scolarité, l'élève change d'enseignant mais ne devrait pas changer de psychologue. Dans les petits cercles scolaires sur plusieurs sites, l'enfant devra changer de psychologue à plusieurs reprises. Est-ce là vraiment mettre l'enfant au centre du processus? Les thérapeutes ont une grande boîte à outils pour aider les élèves, leur demander de travailler seuls à 10% dans un bâtiment unique, c'est leur demander d'utiliser uniquement un marteau. Cela fonctionne, mais ce n'est pas efficace.

Comme le dit le Conseil d'Etat dans sa réponse, le principe de l'école inclusive et des professionnels au service de l'élève est une école qui s'adapte à tous les élèves. Ces deux principes ne sont pas en contradiction avec la motion. Penser que cette motion a pour principal but d'assurer le confort des professionnels des SLPP est dégradant. C'est nier leur engagement et leur professionnalisme. Dans votre argumentation contre la motion, essentiellement venue de la partie alémanique, je n'ai vu que des arguments qui traitent des problèmes de trajets, d'organisation pour les parents, aucun ne concerne vraiment le bien-être de l'enfant. Si vous êtes satisfaits avec votre modèle, tant mieux, continuez ainsi, mais ne nous forcez pas à l'adopter.

La motion n'est pas une motion de centralisation des services. Il n'y a aucune volonté de revenir en arrière dans les écoles où sont implantés les SLPP. Au contraire, il faut continuer de les intégrer dans le maximum des bâtiments scolaires lorsque cela a du sens. L'organisation des SLPP est du ressort des communes. Il s'agit par cette motion d'élargir leurs compétences au choix du lieu de la prestation. Chaque commune et chaque district à sa réalité propre et l'organisation des SLPP doit viser avant tout le suivi des élèves le plus approprié possible. L'idéal d'une école inclusive ne doit pas être en opposition avec une prise en charge adaptée. Ayons confiance en nos institutions communales pour faire le choix le plus adapté à leur population.

Mesdames et Messieurs, notre motion ne demande que de laisser aux communes l'autonomie de choisir l'organisation la meilleure pour les SLPP.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Au fond, le choix que vous allez devoir faire tout à l'heure peut se résumer très simplement. Soit les logopédistes et les psychologues scolaires se déplacent dans les écoles pour s'occuper des élèves qui ont besoin de leur soutien, c'est ce que demande la loi scolaire aujourd'hui, soit les élèves dès l'âge de 4 ans sont transportés vers des services de logopédie ou de psychologie scolaire centralisés en un seul lieu, voilà ce que demande la motion.

La première méthode a été choisie et défendue ici même dans ce Grand Conseil, peut-être que certains s'en souviennent. Lors de l'élaboration de la loi scolaire de 2014, l'argument fort mis en avant était que sortir un élève de son lieu de scolarisation "n'était ni judicieux ni responsable". Il n'est donc ni judicieux ni responsable aujourd'hui encore que l'élève soit mis sur les routes pour se rendre une ou plusieurs fois par semaine dans un lieu de thérapie, parfois loin de son école. Les raisons qui avaient été données en 2014 étaient:

1. Mettre l'intérêt de l'élève au centre du dispositif de l'école.
2. Renforcer la collaboration entre le corps enseignant et les pédagothérapeutes.

Ces deux raisons sont encore valables aujourd'hui.

Modifier la loi dans le sens proposé par les motionnaires amène un changement de paradigme, et celui-ci ne va pas dans le sens de l'école fribourgeoise que le Conseil d'Etat souhaite. Cette école fribourgeoise doit permettre dans la mesure du

possible que tout élève soit scolarisé et passe son temps scolaire dans l'école de son quartier, dans l'école de son village, ou proche de son village au sein d'un cercle scolaire. Cette école doit se baser sur un travail pluridisciplinaire. Il s'agit de relier les professionnels entre eux mais aussi les professionnels avec les parents sous la forme de réseaux. La notion de travail interdisciplinaire ou multidisciplinaire doit dépasser le stage de la relation entre enseignants d'un seul côté ou entre pédagogues seuls entre eux. Ainsi, la loi actuelle demande à tous les professionnels autour de l'élève d'échanger, de partager leurs compétences et ceci au service de l'élève et de la famille.

Le Conseil d'Etat relève aussi que les parents doivent s'impliquer dans la scolarisation de leur enfant mais aussi dans la prise en charge pédagogique. La collaboration entre l'école et les parents est à notre sens absolument fondamentale. Le règlement sur la pédagogie spécialisée définit aussi clairement que le réseau autour de l'enfant doit être formé avec les parents. Ce n'est pas par silos que tout cela doit se faire, dans la classe pour l'école et les parents et dans le milieu de thérapie pour les pédagogues et les parents, mais bien tous ensemble dans l'établissement scolaire.

Der Staatsrat stellt in keiner Weise die Einzeltherapie in Frage. Sie kann jedoch heute nicht die einzige Lösung für jede Therapie sein.

Pour le Conseil d'Etat, et cela a été répété plusieurs fois, l'élève doit rester au centre de sa scolarisation. S'il suit une ou plusieurs thérapies par semaine, il est important que les déplacements entre sa classe et le lieu de thérapie ne créent pas des difficultés supplémentaires pour lui. Un élève suivi par des pédagogues est en principe un élève qui a des besoins particuliers, voire des difficultés. Le sortir de son école, le déplacer dans des lieux hors de l'établissement scolaire, c'est lui faire manquer plus de temps d'école, plus d'unités d'enseignement et certainement encore prendre plus de temps pour rattraper le programme scolaire. Par ailleurs, le Conseil d'Etat vous rappelle que les déplacements pour les élèves durant le temps scolaire, sauf pour la psychomotricité, sont à la charge des communes. Celles-ci ont le devoir de les organiser, de les financer avec le soutien des parents si ceux-ci le peuvent. Même pour un déplacement à pieds, même pour cent mètres, Monsieur le Député Wüthrich, la commune devra prévoir un accompagnant adulte pour l'enfant. Cette motion applique donc inévitablement une augmentation des coûts pour les communes et certainement un souci supplémentaire pour les parents. De plus, vouloir faire manquer à l'élève des branches dites secondaires comme les activités créatrices, la musique, ou la gymnastique, c'est définir que ces branches ne sont pas importantes pour son développement. Il est démontré, vous le savez bien, que les compétences acquises dans ces domaines servent aussi au développement harmonieux et sont essentiels dans le parcours de l'élève.

Pour terminer, le Conseil d'Etat tient à rappeler qu'une prise en charge pédagogique, et j'insiste sur le terme *pédagogique*, n'est pas une prise en charge thérapeutique. Ce n'est pas une prise en charge médicale. Cela se veut avant tout une prise en charge pour l'élève dans le contexte scolaire et familial. Ce soutien est étroitement lié au bon parcours de scolarité obligatoire de l'enfant.

Das Ziel der Schule, zu der auch die pädagogisch-therapeutischen Massnahmen zählen, ist eine möglichst umfassende und inklusive Betreuung.

Le Conseil d'Etat invite donc le Grand Conseil à rejeter cette motion. Mesdames et Messieurs les Députés, vous permettez ainsi de garder l'élève au centre du dispositif scolaire avec une prise en charge la plus pertinente qui soit pour lui et son développement. Vous permettez aussi de soigner la relation école-famille avec des mesures qui n'ont qu'un seul objectif, celui de soutenir nos enfants et nos jeunes dans leur scolarité.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je voulais juste corriger. La demande de la motion n'est pas la centralisation mais de laisser le libre choix aux communes de trouver la meilleure organisation.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 64 voix contre 38. Il y a 2 abstentions.

Ont voté Oui : Total 38

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Ingold François (FV,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/

PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP)

Ont voté Non : Total 64

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP)

Se sont abstenus : Total 2

Clément Bruno (GR,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP)

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Rapport 2022-DICS-50

Il faut sauver à tout prix les Fêtes de chant, les giron des musiques et les giron de jeunesse dans le canton de Fribourg ! (Rapport sur le mandat 2021-GC-71)

Représentant-e du gouvernement: **Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles**
 Rapport/message: **06.12.2022 (BGC mars 2023, p. 776)**

Discussion

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: j'ai été le président heureux de la 33^{ème} fête du giron des musiques en Sarine à Prez en 2022 et auteur du mandat parlementaire.

En préambule, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour son rapport complet, que nous avons examiné en détail au sein du groupe PS. Pour rappel et pour recontextualiser la demande de soutien liée à ce mandat du Parlement cantonal, nous nous trouvons en 2021 en pleine pandémie, en pleine incertitude pour une organisation d'une fête de musique devant réunir plus de dix mille personnes durant un week-end. Les comités amateurs hésitaient à organiser des manifestations de peur de faire faillite. Il nous fallait une garantie, un soutien exceptionnel du canton. C'est ainsi que le Grand Conseil validait à l'unanimité une procédure accélérée de ce mandat le 18 mai 2021 et un mois plus tard, le 23 juin 2021, également à l'unanimité le mandat était validé. Cette décision a permis grâce à une aide financière de retrouver la confiance et de soutenir les comités amateurs à poursuivre l'organisation de cette grande fête de la musique tant attendue, autant par les musiciennes et musiciens que par la population.

Je tiens ainsi, au nom du comité d'organisation mais aussi des divers comités d'organisation des giron de musiques et autres, de remercier vivement M. Jean-Pierre Siggen, qui était à ce moment-là à la DICS, pour les discussions et vous-même, Madame Bonvin-Sansonnens à la DFAC, pour laquelle vous vous êtes mouillée, ainsi que M. Philippe Trinchan, chef du

Service de la culture, pour les échanges que nous avons eus avec lui durant cette période difficile, son écoute ainsi que son plein soutien.

Quant à la réussite mentionnée du giron, la recette a été simple: une météo extraordinaire et l'envie des musiciennes et des musiciens ainsi que du public de se retrouver pour un magnifique moment de fête musicale et conviviale après deux ans de disette. Je tiens encore à remercier vivement les conseillers d'Etat ainsi que les députés qui ont également pu participer à ces manifestations. Merci encore pour le soutien intégral à ce mandat et au Conseil d'Etat pour sa mise en oeuvre et le soutien exceptionnel.

Baschung Carole (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Meine Interessenbindung: Ich bin seit vielen Jahren in verschiedenen Vereinen tätig und habe in der Vergangenheit in unzähligen Organisationskomitees bei Festorganisationen mitgeholfen, ebenfalls während den beiden Corona-Sommern 2020/2021.

Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Nous avons pris connaissance du rapport et remercions le Conseil d'Etat pour les explications données.

Das Ziel vom Auftrag, welcher einstimmig angenommen wurde, war es, die Veranstalter zu ermutigen, Feste trotz höherer Anforderungen bezüglich Schutzkonzepten weiterhin durchzuführen. In dem Sinne freut es uns, dass die Wichtigkeit für Gesangs-, Musik- und Jugendfeste von allen Seiten anerkannt ist.

Pendant la crise du COVID, il était nécessaire de trouver des solutions rapides et pragmatiques. Cela signifiait que les demandes de subventions pouvaient être facilement remplies et soumises et que les subventions étaient rapidement versées. Le rapport montre que cela a fonctionné.

Ich möchte trotzdem noch kurz auf Gefahren von solchen Massnahmenpaketen hinweisen. Die Gefahren sind, dass Gelder missbräuchlich beziehungsweise per Giesskannenprinzip verteilt werden und dass leider das Solidaritätsprinzip versagen könnte. Fakt ist nämlich, dass diverse Vereine während der Corona-Zeit weniger Auslagen hatten und beim Jahresabschluss teilweise beachtliche Vermögenszuwächse verbuchen konnten. Deshalb möchte ich das Motto beliebt machen, vor allem auch für zukünftige Krisen: "So viel wie nötig, aber so wenig wie möglich."

Le maximum nécessaire mais le minimum possible.

Am Ziel vorbeigeschossen hätte man nämlich ebenfalls, wenn Veranstalter aufgrund der zugesagten Staatshilfen entschieden hätten, wir sagen das Fest ab und nehmen das Geld, zum Beispiel 60 Prozent vom letztjährige ausgewiesenen Gewinn, und ersparen uns sämtlichen Aufwand für die Festdurchführung, nach dem Motto "lieber der Spatz in der Hand als die Taube auf dem Dach". Ich habe diese Aussage aber absichtlich im Konjunktiv formuliert, da mir aus unserem Kanton keine solche Beispiele bekannt sind.

Abschliessend möchte ich noch einmal positiv erwähnen, dass die zur Verfügung gestellten Gelder zur Motivierung und zum Weitermachen von solchen Aktivitäten beigetragen haben, somit war die Umsetzung vom Auftrag auf Kurs.

Esseiva Catherine (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Je parle au nom du groupe PLR/PVL. Je n'ai pas de lien d'intérêt.

En lecture du rapport, nous avons notamment pris note qu'après la période difficile du COVID les manifestations se sont redynamisées et que l'enthousiasme populaire est toujours bien présent. Nous relevons que le Conseil d'Etat poursuit son engagement pour les mesures renforcées quant à l'accès à la culture, cette culture essentielle à la cohésion sociale et au bien-être de la population.

Le groupe PLR/PVL prend acte de ce rapport et remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour la mise en oeuvre de ce mandat.

Papaux David (*UDC/SVP, FV*). Je n'ai pas d'intérêt particulier avec le présent objet.

Selon le rapport, l'Etat de Fribourg a soutenu les fêtes de chant, les girons de musiques, les girons de jeunesse dans le canton lorsque ceux-ci étaient dans le besoin. Malgré la période COVID en 2022, les manifestations ont pu avoir lieu et ont rencontré un fort succès. Le groupe UDC s'en réjouit.

Bien que les girons de jeunesse ne fassent pas partie du périmètre de l'ordonnance fédérale d'aide à la culture, notre canton a décidé d'octroyer une aide exceptionnelle pour un montant de 100 000 frs pour soutenir cinq girons. De plus, une aide particulière à divers projets jeunes a été octroyée. Le groupe UDC salue cette intervention pragmatique. En effet, lorsque l'on empêche une entité de générer des recettes nécessaires, il est normal que l'on indemnise. En prenant un peu de recul, le groupe UDC s'interroge s'il n'aurait pas été plus judicieux de moins interdire plutôt que d'indemniser.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Les auteurs du mandat demandaient que le Conseil d'Etat vienne en aide aux girons qui se trouvaient dans une situation difficile en raison de la pandémie. Comme l'indique le rapport du Conseil d'Etat, les girons ont reçu un soutien financier de l'Etat pendant cette période et ils ont fort heureusement pu réorganiser leurs activités suffisamment tôt.

Je tiens à souligner la collaboration intense et fructueuse entre le Service de la culture et l'ensemble des organisateurs pendant cette période, qui était lourde par toutes les incertitudes de planification.

Der Staatsrat ist sehr zufrieden, dass eine Reihe von Veranstaltungen im Jahr 2022 bereits durchgeführt wurden und dass andere für die nächsten Jahre in Planung sind.

Les gironi ont eu un succès populaire tout à fait réjouissant et ont permis à la société fribourgeoise à la sortie de la crise pandémique de se retrouver à nouveau lors de ces événements si importants pour notre vie culturelle.

Die von den Grossrätinnen und Grossräten befürchtete massive Abwanderung von Mitgliedern oder das Verschwinden von zahlreichen Vereinen scheinen glücklicherweise nicht eingetreten zu sein.

L'Etat veillera cependant à suivre attentivement l'évolution de la situation. Vous l'aurez aussi constaté, des problèmes ont été accélérés par la crise sanitaire telles que les difficultés à recruter des bénévoles.

La révision de la loi sur les affaires culturelles que nous sommes en train de mettre en place permettra aussi de réfléchir à diverses problématiques touchant les pratiques et la participation culturelle dans notre canton.

Der Staatsrat ersucht den Grosse Rat, diesen Bericht zur Kenntnis zu nehmen und den Auftrag abzuschreiben.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Loi 2021-DSJ-131

Loi modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite

Rapporteur-e:	Lauber Pascal (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	12.12.2022 (BGC mars 2023, p. 708)
Préavis de la commission:	03.03.2023 (BGC mars 2023, p. 714)

Entrée en matière

Lauber Pascal (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je commencerai par déclarer mes intérêts. Je suis le préposé des offices des poursuites de la Gruyère et de la Veveyse ainsi que le président de l'Association cantonale des préposés et substitués aux offices des poursuites et faillites.

Les motionnaires à l'origine de cette motion et de cette modification légale souhaitent à juste titre simplifier la vie des requérants et augmenter la pertinence des extraits émanant du registre des poursuites en demandant la mise en place d'un extrait cantonal des poursuites.

La loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1892 et n'a pas subi de modifications sur certains articles. Ainsi, il est défini à l'article 1 que le territoire de chaque canton forme un ou plusieurs arrondissements de poursuites pour dettes et d'administration des faillites. Fribourg, dans sa loi d'application, a fixé cette limite à chaque district. Après avoir pris connaissance de cette compétence territoriale, il faut savoir que l'élément déterminant pour obtenir un extrait est le domicile de la personne physique ou le siège de la personne morale. Ainsi, un débiteur qui déménage dans un autre district, s'il agit avec suffisamment de célérité, peut obtenir du nouvel office compétent un extrait vierge. Ceci ne reflètera pas forcément la réalité de sa situation financière, le créancier n'ayant pas eu le temps d'introduire une nouvelle poursuite au nouveau for. Ceci réduit dès lors considérablement pour le requérant qui souhaite entrer en relation commerciale avec un client la pertinence de la délivrance d'un tel extrait. Aujourd'hui, de nombreuses personnes se renseignent auprès des offices des poursuites et il y a peut-être lieu de préciser que, durant l'année 2022, 76 236 extraits officiels ont été délivrés sur l'ensemble du territoire fribourgeois. Notre canton étant limitrophe des cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud, l'extrait cantonal ne pourra garantir de refléter à 100% la situation financière du contribuable mais permettra tout de même aux tiers d'obtenir une information d'une qualité bien supérieure et représente un progrès significatif. Je reste personnellement convaincu que la meilleure solution serait d'avoir un registre fédéral. Malheureusement, celui-ci n'est pas pour demain.

La production d'un extrait cantonal exige un mécanisme de rapprochement des personnes au moyen d'une clé unique. Maintenant qu'il est juridiquement possible d'utiliser le numéro AVS, c'est cet identifiant qui a été retenu pour les personnes

physiques et le numéro IDE pour les personnes morales. Du point de vue légal, il est nécessaire d'introduire une disposition spécifique afin que les offices des poursuites soient habilités à délivrer de tels extraits.

Le Conseil d'Etat propose de modifier la loi d'application de la législation fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Sur le plan technique, il faut savoir que le système informatique utilisé par les offices a été développé par le SITel, programme qui a ensuite été mis à disposition de plusieurs cantons. A ce jour, les Tessinois et les Valaisans, qui utilisent le même système informatique, sont les seuls à fournir un extrait cantonal. Ainsi, la solution mise en place pourra être reprise dans le canton de Fribourg moyennant quelques adaptations.

La présente motion est acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil et lors de la consultation les modifications proposées ont été globalement accueillies avec enthousiasme.

Bien que le projet proposé comporte deux volets, l'un technique et l'autre légal, le travail de la commission a essentiellement porté sur ce dernier point. Ainsi, les diverses interrogations ont permis de clarifier grâce aux explications juridiques transmises par M^{me} Christine Monnerat, cheffe adjointe du Service de la justice, l'utilisation de la base de données FriPers de même que la législation relative à la loi sur la cyberadministration, qui règlemente les aspects légaux et techniques qui seront traités par le futur référentiel cantonal ainsi que sur la LAVS, qui permet d'utiliser le numéro AVS de manière systématique sans que la protection des données ne soit touchée.

C'est sur cette base que la commission propose au Grand Conseil, à l'unanimité, d'accepter ce projet de loi selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. La modification législative proposée aujourd'hui de la loi d'application de la législation fédérale sur la poursuite pour dettes et faillite tend à mettre en oeuvre la motion Kolly et Morel pour la production d'extraits cantonaux des poursuites. La concrétisation de ce projet dans notre canton est importante, car une motion similaire tendant à l'introduction d'un extrait complet à l'échelle nationale du registre des poursuites, a été déposée au niveau national mais que celle-ci a été rejetée par le Conseil fédéral. Celui-ci a considéré que les coûts étaient trop importants. Le Conseil fédéral a décidé en revanche d'accepter une autre motion intitulée "mettre un terme aux abus des extraits du registre des poursuites". Cette dernière motion a pour but d'obliger les offices des poursuites à vérifier avant de délivrer un extrait du registre si le débiteur a son domicile dans l'arrondissement de poursuite concerné et, le cas échéant, depuis quand et de faire figurer ces informations sur l'extrait proprement dit. Cette introduction permettra aux créanciers de savoir s'ils doivent rechercher leurs débiteurs aussi dans un autre arrondissement de poursuites. De ce fait, au niveau fédéral, les problèmes liés au déplacement des domiciles pour bénéficier d'extraits vierges sont résolus. Il n'en demeure pas moins que le projet proposé aujourd'hui est plus satisfaisant pour les créanciers, qui ne devront pas se préoccuper de la recherche d'anciens domiciles et pourront se rendre dans l'un ou l'autre des sept offices des poursuites.

Cela constituera dès lors une économie de temps pour les particuliers et pour les entreprises de même que pour les offices, puisque seul l'un d'entre eux sera saisi. Concrètement, pour pouvoir générer des extraits cantonaux, il y a lieu de recourir à une clé qui permet d'identifier chaque débiteur de manière unique. Le numéro AVS permet précisément de remplir cette fonction. Depuis le 1^{er} janvier 2022, en raison d'une modification de la LAVS, les unités des administrations cantonales et communales sont habilitées à utiliser le numéro AVS de manière systématique dans la mesure où l'exécution de leurs tâches légales le requiert. Le présent projet crée précisément la base légale nécessaire permettant à chaque office de délivrer des extraits portant sur l'ensemble du territoire cantonal. Du point de vue technique, notre canton peut bénéficier de l'expérience des cantons du Valais et du Tessin, comme cela a été dit, qui disposent déjà des extraits cantonaux des poursuites et qui utilisent pour ce faire le programme Themis, programme développé par le SITel. Themis fera appel dans un premier temps à la base de données FriPers puis rapidement à la base de données du référentiel cantonal des personnes pour pouvoir accéder aux numéros AVS. Le nouvel accès aux numéros AVS constitue exclusivement un accès supplémentaire offert aux offices des poursuites et non un nouveau projet à part entière. Il n'y a dès lors pas lieu dans le cadre de ce projet de réexaminer tous les aspects liés à la protection des données.

Comme déjà relevé, la LAVS offre la possibilité aux organes des administrations fédérales et cantonales d'utiliser le numéro AVS pour l'exécution de leurs tâches légales. La protection des données liée à l'utilisation de FriPers a d'ores et déjà été examinée lors de l'adoption de la loi sur le contrôle des habitants et l'ordonnance relative à la plateforme informatique contenant les données des registres des habitants. S'agissant du référentiel cantonal des personnes, la protection des données, elle a quant à elle été évaluée lors de l'adoption de la loi sur la cyberadministration.

Avant de conclure, je souhaite encore remercier la commission parlementaire et en particulier son président, qui, grâce à ses connaissances, a vivement contribué à expliquer dans la réalité le fonctionnement technique des autorités des poursuites.

Je souhaite encore relever l'avantage de la modification, à savoir que le projet proposé offre des simplifications administratives conséquentes pour les créanciers et, pour les offices, constitue un obstacle au tourisme cantonal des débiteurs,

qui chercheraient à faire valoir un extrait des poursuites vierge. Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter la modification législative telle que proposée.

Morel Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre et suis en outre coauteur de la motion qui a donné lieu au projet de loi que nous traitons aujourd'hui. Au niveau de mes liens d'intérêts, j'exerce la profession d'avocat et suis fréquemment amené à vérifier la solvabilité de parties adverses.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, en 2023, dans notre canton, une personne qui ne paie pas ses factures peut encore changer de district et produire un extrait des poursuites vierge lui permettant ainsi d'obtenir une prestation qu'elle n'aurait pas eue ou qu'elle aurait eue à certaines conditions si elle avait fait état de sa véritable situation financière. La modification législative est donc la bienvenue, puisqu'elle fixe comme on l'a entendu la base légale pour l'établissement d'un extrait de poursuites cantonal. Ainsi, les poursuites et actes de défaut de biens qu'un débiteur accumule dans un district le suivront, et ce quel que soit l'endroit où il élit nouvellement domicile dans notre canton. Le temps des fraudeurs insolubles qui profitaient d'une lacune en matière d'extraits de poursuite dans notre canton est donc révolu. On ne peut que regretter que l'idée d'un extrait fédéral ait été rejetée.

Dans notre canton, le débiteur pourra être identifié par le biais de son numéro AVS. En commission, nous avons demandé si à l'instar de la loi valaisanne il fallait fixer expressément dans la loi ce moyen d'identification. Il nous a toutefois été répondu que la base légale que représente la loi fédérale sur l'AVS dans sa version en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 est suffisante pour permettre l'utilisation systématique du numéro AVS par les offices de poursuites. Nous en avons donc pris acte et avons ainsi renoncé de proposer un amendement pour ancrer dans la loi cantonale l'identification par le numéro AVS.

Sur le plan organisationnel, la modification législative nécessite un EPT provisoire pour la mise en place du système puis par la suite 0,5 EPT de manière permanente. Le projet de loi n'a pas d'impact sur le développement durable et ne relève pas de difficultés quant à sa compatibilité avec le droit fédéral et européen.

Nous tenons à remercier M^{me} Christine Monnerat, cheffe adjointe du Service de la justice, et M. le Conseiller d'Etat Romain Collaud pour les différentes réponses qu'ils ont apportées à nos questions en cours de séance et également par la suite pour tout ce qui n'avait pas pu être réglé durant celle-ci.

Le groupe du Centre entre donc en matière à l'unanimité sur ce projet de loi, qu'il adoptera dans la version proposée par le Conseil d'Etat, et vous invite à en faire de même.

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Ich habe zu diesem Thema keine Interessenbindung, ausser, dass ich Mitglied der vorberatenden Kommission war und hie und da als Syndic von Wünnewil-Flamatt mit dieser Sache der Auszüge konfrontiert bin.

Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion begrüsst die zur Diskussion stehende Revision des kantonalen Ausführungsgesetzes über die Schuldbetreibung und den Konkurs. Die heutige Aussage des Betreibungsregisterauszugs - der Kommissionspräsident hat es bereits erwähnt -, welche nur über allfällige Eintragungen im Wohnbezirk Auskunft gibt, ist zu wenig aussagekräftig und nicht mehr zeitgemäss. Nach der Einführung der vorliegenden Gesetzesänderung gibt der Auszug nun über alle allfälligen Einträge über das ganze Kantonsgebiet hinweg Auskunft. Die Zusammenführung der Daten aus den Betreibungsämterbezirken wird einigen Initialaufwand erfordern, dies ist auch in der Botschaft des Staatsrates ersichtlich. Es lohnt sich aus unserer Sicht, diese Verbesserung nun einzuführen im Sinne des Zusatznutzens aus dieser Gesetzesänderung.

Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion unterstützt den Gesetzesentwurf einstimmig.

Rey Alizée (*PS/SP, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier.

Pour résumer ce projet, je dirais: petite modification mais très grand impact. Le groupe socialiste soutient dans l'ensemble ce projet. L'objectif de cette modification est d'avoir un registre des poursuites cantonalisé pour que chaque citoyen et chaque citoyenne puisse obtenir un extrait cantonal des poursuites. Actuellement, pour obtenir l'équivalent, c'est carrément faire une campagne électorale. Il faut courir tous les districts sans les apéros et les poignées de main.

Cette modification permettra plus de transparence. Elle évitera ainsi quelques difficultés aux personnes qui avant de s'engager dans une relation contractuelle vérifient la solvabilité des personnes avec lesquelles elles traitent. Cela évitera également le tourisme des mauvais débiteurs, qui sont peu nombreux mais qui existent. Elle permet également plus de flexibilité et de pouvoir obtenir un extrait de son registre auprès de n'importe quel office du canton, ce qui permet que si on vit en Gruyère et qu'on travaille à Fribourg ou l'inverse, on puisse s'adresser à l'office des poursuites de la Gruyère ou de la Sarine.

Le groupe socialiste s'inquiète sur les EPT prévus. Nous espérons qu'ils soient suffisants et que cela puisse permettre une mise en oeuvre rapide et efficace de cette modification.

Dans le but d'améliorer le système avec plus de transparence et aussi de faciliter l'accès au registre, le groupe socialiste entre en matière à l'unanimité et soutiendra ce projet tel que proposé.

Tritten Sophie (*VEA/GB, SC*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Je n'ai pas d'autre lien d'intérêt avec cet objet si ce n'est que j'ai participé aux travaux de la commission qui a examiné le décret.

La modification de loi qui nous est soumise est pertinente, parce que jusqu'ici le fait de déménager pouvait mettre à mal le contrôle de solvabilité d'une personne ou d'une entreprise et cela n'est plus acceptable. Créer un seul arrondissement pour les poursuites et les faillites garantira ainsi une meilleure fiabilité des actes produits par les offices. La méthode retenue pour ce faire, déjà utilisée en Valais et au Tessin à satisfaction, permet de reprendre un système informatique en s'épargnant les maladies de jeunesse qui les accompagnent, surtout si c'est le SITel qui l'a développé.

Enfin, le maintien des offices dans les districts en attendant que notre canton bascule entièrement dans le tout numérique garantit un service à la population digne de ce nom. Pour ces motifs, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient à l'unanimité et sans réserve la modification de la loi.

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt.

Le groupe UDC et le député UDF que je suis entrent en matière et acceptent à l'unanimité ce projet de loi modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

L'opportunité de générer des extraits cantonaux des poursuites pour tout le territoire cantonal est une excellente nouvelle. C'est pourquoi je vous prie d'accepter ce projet de loi.

Lauber Pascal (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Tous les partis entrent en matière. Je les remercie.

Je pourrais peut-être juste rassurer les députés sur la dotation qui a été accordée aux offices des poursuites d'un EPT pour mettre en vigueur nos registres. Je crois qu'on est parfaitement en adéquation, les professionnels des offices des poursuites avec la dotation qui nous a été donnée et je pense qu'on arrivera dans un laps de temps relativement court à mettre nos fichiers à jour et permettre l'entrée en vigueur de cet extrait cantonal.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : loi d'application du 12 février 2015 de la législation fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LALP)

Art. 2 al. 2 (abrogé), al. 3 (nouveau)

Lauber Pascal (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). L'alinéa 2 de l'article 2 est abrogé. Il ne nécessite pas de commentaire.

Par contre, l'article 2 al. 3, c'est là qu'on retrouve cette nouvelle disposition, qui constitue la base légale permettant aux offices des poursuites de délivrer un extrait cantonal du registre des poursuites et non seulement un extrait pour son propre arrondissement.

> Adopté.

Art. 2a (nouveau)

Lauber Pascal (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Ce nouvel article correspond à l'ancien article 2 al.2, qui a été déplacé pour de pures raisons de cohérence.

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. La date d'entrée en vigueur de la présente loi: 1^{er} janvier 2024.

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

Deuxième lecture

Parties I. à IV., titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui : Total 94

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP)

Loi 2021-DSJ-173 Modification de la loi sur l'imposition des bateaux (LIBat)

Rapporteur-e:	Dafflon Hubert (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	10.01.2023 (<i>BGC mars 2023, p. 715</i>)
Préavis de la commission:	28.02.2023 (<i>BGC mars 2023, p. 736</i>)

Entrée en matière

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). La loi sur l'imposition des bateaux date du 25 septembre 1974, elle a donc 49 ans, c'est une loi qui peut être qualifiée de complexe, qui a vécu et qui a fait son temps. Le 2 mars 2021, avec le collègue Eric Collomb, je déposais une motion demandant une imposition cohérente et durable des bateaux dans le canton de Fribourg. Cette motion, en fait, découlait de l'expérience que nous venions de vivre avec la LIVAR, c'est la loi sur l'imposition des véhicules et des remorques, qui visait à une imposition plus respectueuse de l'environnement de ces différents véhicules. On a eu donc notre commission à la fin février. La question fondamentale qui s'est posée à notre commission: est-ce bien nécessaire, une baisse fiscale? Parce que notre motion demandait une imposition cohérente et durable, cohérente dans le sens qu'on voulait éviter que les impôts fribourgeois soient et restent les plus chers des différents cantons qui nous entourent. Par contre on était de l'avis que donner un bonus pour les bateaux qui ont un respect de l'environnement par rapport à une motricité électrique ou à hydrogène puissent bénéficier d'un bonus, sans pour autant pénaliser les autres bateaux en devant augmenter leur participation financière fiscale. Alors le débat a été intense, intéressant, la question était: baisse fiscale, cadeau aux riches, est-ce bien nécessaire par rapport à la situation du projet? On a eu un long débat, c'est clair lorsqu'on compare avec les voitures, le bateau n'a pas forcément la même fonction, une voiture a aussi une utilité de travail, de transport alors que le bateau est quand même un plaisir et un loisir. Il est vrai aussi que l'imposition dans le canton de Fribourg est clairement la plus chère par rapport aux trois cantons qui nous entourent, Neuchâtel, Berne et le canton de Vaud, donc on est dans une situation assez particulière. En même temps, baisser les impôts, est-ce nécessaire pour l'attractivité? L'attractivité des bateaux souvent découle de leur port d'attache, elle est liée aux possibilités d'amarrage, celles-ci étant combles. C'est clair que devoir profiter d'une seule situation n'est pas tout à fait correcte, on pourrait comparer ça à un impôt confiscatoire, du moment où ils doivent venir chez nous, ils n'ont pas le choix, on peut donc cautionner ce qu'on veut, une majorité, une partie de la commission n'était pas favorable à cette façon de voir les choses.

Concernant l'électrique, j'ai revécu un peu ce qu'on avait vécu avec la LIVAR, les voix sont de plus en plus critiques par rapport à l'électrique. Il y a encore quelques années, on pensait que l'électrique c'était tant mieux, c'était tout propre, c'était tout bien et dans cette commission, on a ressenti le débat: électrique, attention ce n'est pas que parfait, tant dans l'extraction des batteries, du lithium par exemple, puis ensuite dans son utilisation. Le soutien à l'électrique est-il un deuxième cadeau aux riches ou bien un cadeau à la nature? La question est restée assez ouverte.

Le projet du Conseil d'Etat nous a satisfaits, parce qu'il a bien tenu compte de la motion, qui demandait de taxer sur deux piliers les bateaux. Donc l'imposition que vous avez dans le projet ici se base d'abord sur la longueur du bateau, c'est une pratique qui a déjà cours dans d'autres cantons et qui se passe extrêmement bien, et deuxièmement, en complément, c'est la puissance de chaque moteur. On peut avoir deux moteurs ou peut-être plus que deux moteurs sur un bateau, on peut avoir même deux systèmes et l'idée est donc de taxer un bateau d'une part sur sa longueur et d'autre part sur la puissance de chacun des moteurs qu'il possède. Ceci est l'article 6, c'est un peu le noyau de notre loi. L'article 7 prévoit des réductions ou même des exonérations, c'est le principe du bonus et non pas du malus. Il prévoit un bonus de 30% de réduction pour les moteurs lorsqu'ils sont électriques ou à l'hydrogène et même une exonération totale lorsque le moteur est d'une puissance de moins de 2,5 kW. Tous les tarifs dont on parlera tout à l'heure se trouvent dans l'annexe 1.

Un grand point que nous avons débattu, c'est les pêcheurs professionnels. C'est peut-être, en prenant bêtement le principe de la longueur et de la puissance de chaque moteur, même en faisant une réduction importante à 50% pour les pêcheurs, ils étaient hautement pénalisés. À l'unanimité, la commission vous propose une solution qui a été, je crois, validée par le Conseil d'Etat entretemps, merci beaucoup Monsieur Collaud. On va se cantonner pour les pêcheurs professionnels à la longueur de leur bateau, on estime qu'on ne peut pas d'une main donner aux pêcheurs professionnels pour lutter contre le cormoran, les problèmes qu'ils rencontrent, et d'autre part les pénaliser au niveau de la fiscalité.

Que s'est-il encore passé au niveau des amendements? Deux amendements importants ont été acceptés – avec une faible majorité mais acceptés – par la commission. D'une part, c'est pour tout ce qui est de la puissance des moteurs de faire une nouvelle catégorie dès 50 kW et non pas directement à 100 kW, donc une nouvelle catégorie dès 50 kW et d'autre part d'augmenter le montant de l'impôt par kW supplémentaire dès 50 kW à 14 frs le kW. Ce que je tiens encore à dire, c'est que

les membres de la commission, en accord avec l'OCN, nous avons reçu il y a une grosse semaine d'autres variantes que celle qui vous a été soumise, des variantes qui mettaient en évidence suivant qu'on joue sur l'axe des kW ou sur l'axe du prix par kW supplémentaire, ce que ça implique au niveau de la baisse ou de la moins-baisse fiscale qui peut en résulter.

Je tiens *in fine* à remercier d'une part le représentant du gouvernement, qui était naturellement ouvert à la discussion et nous a donné toutes les réponses souhaitées. Je tiens à remercier, s'il est là – oui, il l'est – Monsieur Marc Rossier, c'est vous que je cherche, merci beaucoup, une fois de plus pour votre soutien technique et compétent dans l'approche de ce travail en tant que Directeur de l'OCN. Je tiens à remercier la commission, je l'ai trouvée assez personnelle, c'est un débat riche, intéressant et très, très favorable à mon avis, pour un débat politique comme on le souhaite. *Last but not least*, cher Monsieur Alain Renevey, je vous remercie, vous faites un excellent travail, c'est toujours pointu, c'est précis, je me demande même si vous nous enregistrez à tel point c'est précis. Merci beaucoup.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. J'ai le plaisir de vous présenter le projet de révision de la loi sur l'imposition des bateaux, qui concrétise la volonté découlant de la motion pour une imposition cohérente et durable sur les bateaux, déposée le 2 mars 2021. C'est l'occasion pour moi de remercier le Président de la commission parlementaire ainsi que ses membres pour le travail accompli, je remercie également la présence dans le public de M. Marc Rossier, Directeur de l'OCN, qui a pris une part prépondérante dans le projet qui vous est soumis.

Pour rappel, la fiscalisation des bateaux est définie selon la loi du 25 septembre 1974 sur l'imposition des bateaux. Par motion déposée et développée le 2 mars 2021, les députés Collomb et Dafflon ont demandé une refonte des critères d'imposition des bateaux, à savoir un système d'imposition reposant sur deux piliers, une taxe de base et une taxe environnementale. En outre, il a également été demandé que la masse fiscale actuelle soit réduite au profit de motorisations respectueuses de l'environnement et de bateaux dont l'imposition actuelle est beaucoup trop élevée en comparaison nationale. Par réponse du 28 juin 2021, le Conseil d'Etat a proposé de fractionner la motion, à savoir d'accepter le volet pour la nouvelle imposition, cohérente et durable, et rejeter le volet pour la réduction de la masse fiscale. Le 9 septembre 2021, toutefois, le Grand Conseil a rejeté le fractionnement et a adopté la motion telle que proposée. Dans la mesure où la loi actuelle date de près de 50 ans, une révision totale est proposée afin de garantir clarté et cohérence. Le nouveau système prévoit une simplification de l'imposition, des mesures incitatives pour les motorisations respectueuses de l'environnement ainsi qu'un allègement de la pression fiscale pour les bateaux avec une forte puissance. Ainsi il est proposé d'imposer le parc des bateaux de plaisance au moyen d'un impôt de base, progressif selon la longueur et une imposition progressive en fonction de la puissance des moteurs, une réduction fiscale de 30% pour les moteurs électriques ou à hydrogène, une exonération pour les motorisations électriques ou à hydrogène avec une faible puissance et, enfin, un allègement de la pression fiscale (la masse fiscale passe de 2,5 millions à 2 millions). À noter que dès son entrée en vigueur le nouveau système d'imposition induit une diminution de la masse fiscale estimée à 500 000 frs par an, à moyen et long termes les réductions ou exonérations prévues pour les moteurs électriques ou à hydrogène conduiront à des diminutions complémentaires de quelques dizaines de milliers de francs. Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur les finances communales. C'est ce nouveau système à deux piliers qui figure ainsi dans l'avant-projet de loi qui a été mis en consultation du 4 juillet 2022 au 15 octobre 2022. De manière générale, l'avant-projet a été salué par une large majorité des entités consultées, aucune opposition de principe n'était à relever. Lors de sa séance du 28 février dernier, la commission parlementaire a proposé de taxer plus fortement la motorisation en limitant la taxation de base de 8 frs par kW aux 50 premiers kW et non pas les 100 premiers kW comme dans le projet du Conseil d'Etat et en augmentant le tarif à 14 frs par kW supplémentaire, donc dès le 51^e kW de puissance, au lieu des 11 frs que le Conseil d'Etat avait proposé. Ce faisant, la commission s'écarte de la volonté des motionnaires, qui était également de réduire globalement la charge fiscale sur les propriétaires de bateaux, eu égard aux tarifs bien meilleur marché pratiqués par les cantons de Vaud, de Neuchâtel ou encore de Berne. En résumé, le canton de Fribourg est actuellement prohibitif par rapport à ces cantons. Avec le projet du Conseil d'Etat, nous serions au niveau du canton de Neuchâtel, qui est le plus cher des trois cantons comparés. Avec le projet bis de la commission, nous serions encore plus chers qu'actuellement et aggraverions donc notre position en comparaison aux autres cantons étudiés. Je le rappelle, en aucun cas il ne s'agit d'un cadeau fiscal mais bien d'une adaptation d'un tarif largement plus haut que l'ensemble de nos cantons voisins. Il n'y a non plus aucune raison de proposer une fiscalité encore plus haute, quand bien même les propriétaires ne peuvent se rendre dans un autre canton pour des questions de manque de places d'amarrage. Le titre de la motion est bien 'pour une imposition cohérente'. En conséquence, le Conseil d'Etat, fidèle à l'esprit de la motion, vous redemande de rejeter ces amendements et de voter la version initiale.

Collomb Eric (Le Centre/Die Mitte, BR). Je suis effectivement motionnaire avec mon collègue Dafflon. On a décidé, après avoir dépoussiéré la loi sur l'imposition des véhicules en 2021, d'aérer quelque peu cette loi sur l'imposition des bateaux, qui sentait, on peut le dire, la naphthaline, puisqu'elle datait de 1974, ça a été dit. Nous voulions une imposition cohérente et durable sur le même modèle que la LIVAR, donc avec deux piliers, une taxe de base et une taxe environnementale, et on

peut dire que l'exercice est réussi, donc merci au Conseil d'Etat, merci évidemment aussi à l'OCN, ça a été dit, à M. Rossier, pour le travail accompli.

Le débat du 9 septembre 2021, pour ceux qui étaient là, vous vous en souvenez peut-être, on avait refusé le fractionnement que proposait le Conseil d'Etat. Pourquoi on a refusé ce fractionnement? Parce qu'on voulait laisser la possibilité d'une baisse fiscale, on n'a pas dit qu'on la voulait, on a dit: on laisse cette possibilité-là. On venait de refuser quelques semaines ou quelques mois auparavant une motion de la députée Jakob, je crois, qui demandait une baisse de la masse fiscale sans la revue des critères d'imposition. Là, on a dit non, on ne fractionne pas, on veut une revue des critères d'imposition, mais on veut aussi saisir l'opportunité, éventuellement, de baisser la masse fiscale. Evidemment, ce qui devait arriver arriva, on a eu au coeur des débats de la commission la question, bien évidemment, comme toujours quand on parle de baisses fiscales, du cadeau que l'on fait aux riches. Mais j'aimerais quand même vous dire que suite à l'amendement de la députée Garghentini Python, qui veut surtaxer les véhicules de 50 kW, les véhicules de plus de 50 kW, ce n'est pas des fusées lacustres hein! C'est des bateaux qui font un peu moins de 70 chevaux, donc on n'est pas en train de parler de hors-bord, on n'est pas en train de parler de bateaux qui valent 500 000 frs, donc ce n'est pas de ça qu'on parle, juste pour remettre aussi l'église au milieu du village ou le bateau dans le bon port.

Cette baisse fiscale, pour moi, on parle d'ailleurs aussi de 400 000 frs et il faut aussi remettre dans le contexte ce que représentent 400 000 frs, même si aucun franc n'est à négliger, mais tout de même, 400 000 frs, ce n'est en tout cas pas ce qui a pu ébranler notre grand argentier et ça ne mettra pas non plus à mal nos finances publiques. D'ailleurs, le Conseil d'Etat a évidemment aussi proposé lui-même cette réduction fiscale de 400 000 frs. Pour moi, on rétablit tout simplement une équité, une équité de traitement envers des détenteurs de bateaux qui sont dans le canton de Vaud. Pour ceux qui sont Broyards, on le sait, le port de Chevroux est à quelques kilomètres du port d'Estavayer-le-Lac, donc payer seulement trois fois plus à Estavayer qu'à Chevroux, expliquez-moi pourquoi! Effectivement, par contre, à ma grande satisfaction, on verra bien dans les débats tout à l'heure ce qu'on peut encore corriger, ce qu'on peut encore corriger de cette proposition de la commission, mais en tout cas ce que je peux dire, c'est qu'on est très contents, qu'on n'a pas fait un cadeau, on n'a pas fait un cadeau aux pêcheurs, on a fait plutôt un cadeau aux pêcheurs, pardon, qui ne sont effectivement pas riches, on s'est dit que finalement d'un côté on leur donne de l'argent pour payer les fusils pour faire fuir les cormorans et puis d'un autre côté on leur prend quelques milliers de francs dans le portemonnaie pour financer leurs bateaux. Donc, fort heureusement la commission était aussi de cet avis et les pêcheurs continueront de ne payer que quelques dizaines de francs par bateau et ça, c'est une satisfaction qui vaut ce qu'elle vaut, mais, en tout cas pour moi, c'est une belle satisfaction. Je remercie encore une fois le Conseil d'Etat et l'OCN pour cette révision de loi et vous propose également d'entrer en matière et de soutenir la version initiale du Conseil d'Etat.

Jakob Christine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). C'est un exercice et je vais vous parler en français. J'étais membre de cette commission.

L'Office de la circulation routière et de la navigation, l'OCN, a adapté la loi, qui n'avait pas été modifiée de 1974 à l'époque actuelle. Je n'ai absolument aucun lien d'intérêt personnel avec cette loi, ne possédant pas de bateau. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux félicite les personnes qui ont travaillé à l'adaptation de cette loi. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux vous recommande vivement de l'adopter sans modification, telle que proposée par le Conseil d'Etat. Nous n'avons pas toujours été d'accord au sein de la commission, notamment sur le point de l'imposition et de son prix. Il faut reconnaître que des personnes et des familles passent leur temps de loisir sur leur bateau et donc sur nos beaux lacs. Il ne faut pas suivre la proposition de la commission, qui veut augmenter le montant de la taxe et défavoriser ainsi cette tranche de la population et ceci en coopération avec les autres cantons limitrophes. On nous reprocherait de nouveau à chercher à gagner de l'argent sur les bateaux. Il ne faut pas seulement penser aux personnes aisées en percevant cet impôt. Il y a aujourd'hui des familles qui possèdent par exemple un bateau à moteur et qui ne sont pas du tout riches. Dans cette loi modifiée, le canton de Fribourg et le canton de Neuchâtel sont toujours les plus chers par rapport aux cantons de Vaud et de Berne. Dans le canton de Vaud, le détenteur d'un bateau paie toujours la moitié du prix de ce qui est perçu sur Fribourg. Sur le lac de Morat, cela peut signifier qu'un propriétaire de bateau paie moins de la moitié à Faoug qu'à Morat, cela fait environ 500 mètres de distance à vol d'oiseau entre les deux sites. Il s'agit ici d'une question de justice, c'est pourquoi le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutient majoritairement cette loi modifiée telle quelle est présentée. Je remercie le conseiller d'Etat compétent en la matière et l'OCN pour le travail fourni pour l'élaboration de cette loi, qui a enfin été adaptée après 49 ans. Je vous encourage, tout comme le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, de soutenir la version du Conseil d'Etat.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la modification de la loi sur l'imposition des bateaux sur laquelle nous entrons en matière. Cette modification est dans l'esprit de la récente révision acceptée par ce parlement concernant la LIVAR et donc par souci de cohérence le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra, dans sa majorité, le projet de loi du Conseil d'Etat sous réserve de la modification bienvenue de la commission concernant les bateaux des pêcheurs professionnels.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VEA/GB, SC*). Je prends la parole au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Je déclare mes liens d'intérêt avec cet objet: ma famille possède un petit voilier à Chevroux, de 6 mètres, avec un moteur thermique d'une puissance de 3,2 kW.

Notre groupe a pris connaissance avec intérêt du projet de loi sur l'imposition des bateaux. Ce projet met en application la motion Collomb/Dafflon, qui demandait de nouveaux critères d'imposition des bateaux, avec une taxe de base et une taxe environnementale. Le Conseil d'Etat en a profité pour réviser totalement la loi, qui date d'il y a bientôt 50 ans. Notre groupe approuve le résultat avec une simplification de la tarification. Maintenant, tout le monde s'y retrouve, la longueur du bateau et la puissance du moteur sont les seuls critères pour la tarification. Afin de favoriser la motorisation plus respectueuse de l'environnement, des allègements pour les moteurs électriques et à hydrogène sont prévus, ce qui correspond à la volonté du Grand Conseil exprimée lors du débat sur la motion Collomb/Dafflon. Nous allons soutenir avec notre groupe le projet bis afin de corriger deux points importants du projet initial du Conseil d'Etat.

En premier, ce projet ne doit pas augmenter si drastiquement la taxation des bateaux de pêcheurs professionnels. Ils sont pratiquement les seuls pour qui un bateau est bien un outil de travail et pas un objet de loisir, le métier est déjà assez difficile et l'augmentation si importante des taxations qui sont prévues dans le projet du Conseil d'Etat ne se justifie pas. Le projet bis, qui prévoit uniquement la taxe de base pour les bateaux de pêcheurs professionnels, permettra de garder une taxation plus ou moins équivalente à la situation actuelle.

Le deuxième point important qui a été corrigé par la commission ad hoc et que nous allons soutenir, c'est la réduction exagérée de l'imposition des grands bateaux proposée par le Conseil d'Etat. Le projet du Conseil d'Etat prévoit une réduction jusqu'à 30% pour les bateaux avec un grand moteur. Ceci ne se justifie pas en sachant que la réduction totale de recettes fiscales est autour de 500 000 frs. D'une part, la consommation d'essence est directement proportionnelle à la puissance du moteur et donc directement corrélée à un impact négatif sur l'environnement et d'autre part, cette réduction d'impôt touche des propriétaires généralement déjà bien fortunés. Là, on parle plutôt d'un impôt qui touche le loisir. Une forte déduction de l'impôt thermique va à l'encontre de la politique climatique du canton et même du but visé par les motionnaires, qui voulaient inciter les propriétaires des bateaux à passer à une motorisation électrique. Il est vrai que lors du traitement par le Grand Conseil de la motion Collomb/Dafflon, le Grand Conseil, comme ça a été dit, a refusé le fractionnement de cette fameuse motion. En effet, le Conseil d'Etat, bien qu'il souhaitât une nouvelle imposition plus durable, ne voulait pas d'une réduction de la masse fiscale, il a maintenant changé d'avis. Les motionnaires ont alors expliqué qu'ils ne souhaitaient pas baisser la masse fiscale, comme M. le député Collomb vient de le dire, mais laisser toute la liberté au projet pour qu'on ne se trouve pas dans une situation où la baisse de l'impôt pour les bateaux électriques induise une augmentation de l'imposition des bateaux à moteur thermique. Donc, avec ce projet bis, on ne s'écarte pas de la volonté des motionnaires, comme le représentant du gouvernement vient de le dire, ce n'est pas juste. Le projet bis avec un supplément d'impôt pour les moteurs dès 50 kW et une augmentation plus importante pour les kW supplémentaires réduisent la perte fiscale de 32 000 frs, il y aura donc toujours une perte fiscale par rapport à la situation actuelle. Cette perte de plus augmentera bien sûr avec les années, vu que la motorisation électrique, ça c'est le but, sera moins imposée et sera bien sûr toujours plus importante. C'est avec ces remarques que le groupe VERT·E·S et allié·e·s entre en matière pour ce projet de loi.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). À l'unanimité le groupe Le Centre salue les modifications de la loi, qui vont dans le bon sens, à savoir une imposition cohérente et durable selon la motion de nos collègues Collomb et Dafflon. Qui dit durabilité dit également maintien des activités. Nous sommes très satisfaits du bon sens qui voulu de ne pas surtaxer les bateaux des pêcheurs professionnels pour qu'ils puissent maintenir leurs activités et rester compétitifs. Le projet initial prévoyait une baisse de la masse fiscale de plus 400 000 frs. Cette diminution serait surtout en faveur des grands bateaux, mais il ne s'agit pas, comme pour la route, de moyens de transport utilisés pour des motifs professionnels. L'imposition actuelle des grands bateaux est largement en-dessus des taux appliqués par nos voisins. Le groupe Le Centre est pour une politique fiscale responsable et compétitive. Toutefois, bien que l'électrification ait ses défauts, faire un geste en faveur des gros moteurs diesel qui font du bruit et polluent n'est pas forcément dans nos priorités et surtout pas un bon signe. Et ce n'est pas parce que les cantons voisins imposent différemment qu'il faut les suivre, autrement nous pourrions suivre Neuchâtel dans son imposition des personnes physiques et morales et ça, ça me réjouirait nettement moins. Aussi, notre groupe soutiendra au 2/3 le projet de la commission et préfère garder ces 400 000 frs pour une baisse fiscale aux objectifs mieux ciblés.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). C'est avec mon lien d'intérêt personnel de détentrice d'un antique petit bateau, avec un moteur à basse puissance, qui bénéficiera probablement d'une réduction de taxe cantonale au moment du remplacement du moteur avec une propulsion écologique, que je prends aujourd'hui la parole. On pourrait croire que je devrais faire des sauts de joie en ayant pris connaissance du projet de loi présenté à la commission parlementaire dont je faisais partie. Rien de tel. Certes, mon groupe et moi saluons le renouvellement mérité de cette loi âgée. La facilitation du calcul de l'impôt s'orientant à la longueur des bateaux et à la puissance du ou des moteurs facilitera certainement le travail de l'OCN et apporte plus de clarté. Nous soutenons également l'idée du principe de l'instauration d'une certaine motivation pour un essor écologique

dans la loi mais avec une grande retenue concernant ces cadeaux fiscaux, puisque c'est une évidence que les impôts ne sont de loin pas le facteur déterminant pour la décision de détenir ou non un bateau. Il est normal que des inégalités entre les cantons créent une opportunité à la fraude, ou disons plus gentiment à l'optimisation des situations, en utilisant tout vide juridique possible. L'argument que les impôts concernés sont plus élevés à Fribourg que dans des cantons voisins ne nous suffit pas et ne nous satisfait pas pour justifier une baisse fiscale aussi importante pour un bien de luxe, un bien de plaisance. La perte d'impôt annuelle se monte à un demi-million de francs dans le premier projet de loi présenté par le Conseil d'Etat. Ce montant rentre dans le pot de l'Etat et nous craignons qu'il ne servira de justification à des baisses budgétaires pour des postes beaucoup plus importants et au profit d'une tranche de population en ayant besoin dans d'autres thématiques. Cette perte a pu être réduite grâce aux travaux de la commission présentés par le compromis du projet bis. La commission voulait également apporter cet après-midi son soutien à cinq professionnels exerçant un métier qui se trouve aujourd'hui en danger d'extinction et qui nous tient à coeur. Il nous est cher que les pêcheurs professionnels fribourgeois ne soient pas pénalisés par les nouveaux modes de calcul de cette loi. Je remercie le chef de l'OCN pour sa présence lors de la séance de commission et les chiffres fournis, dont nous avons pris bonne note, tout en maintenant les adaptations faites par la commission comme l'adaptation de la première tranche de calcul du supplément, selon la puissance du moteur ainsi que l'augmentation minimale du montant par kW supplémentaire.

Le groupe socialiste entre en matière et vous demande de soutenir le projet bis de la commission. Mon collègue Vial déposera, comme en commission, encore une fois son amendement qui libérerait les détenteurs de bateaux à moteur très puissants du calcul d'une éventuelle réduction d'impôt le jour où de telles options existeront pour les moteurs principalement utilisés pour les plaisirs d'été, moteurs qui leur valent beaucoup plus cher que quelques francs annuels de réduction d'impôt. Cet impôt, à mon avis personnel, on pourrait aussi le dédier aux communes qui ont des ports à maintenir, comme la belle commune de Morat, fréquemment visitée par des conseillers fédéraux.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. J'ai entendu qu'on passait d'une réduction exagérée à une imposition cohérente. J'ai envie de dire qu'on passe d'une réduction, peut-être un tout petit peu trop forte, quand bien même je suis d'accord avec, à une augmentation de la fiscalité. Donc là, on passe vraiment d'une base qui était pour moi, on va dire, correcte par rapport aux différents cantons vraiment à une situation fiscale qui n'est plus du tout en adéquation et pas du tout cohérente comme le demandait la motion. D'autre part, il a été mentionné à plusieurs reprises qu'on pouvait taxer les loisirs, taxer les produits de luxe, on l'a remarqué encore cette semaine avec une dernière motion qui est tombée pour taxer les piscines privées, donc à ce moment-là, est-ce qu'on taxera les chaussures de foot des enfants qui sont en cuir parce que c'est un loisir et que seuls les jeunes qui ont un peu d'argent peuvent acheter des chaussures en cuir? Je trouve que l'expression 'taxer les loisirs' va un peu loin, taxer les produits de luxe également, parce qu'on n'est pas dans un canton où on peut se permettre de taxer systématiquement tout ce qui bouge. Au-delà de ça, si vous deviez toutefois décider de les accepter, il conviendrait donc de faire de même avec l'adaptation au chiffre 2 de l'annexe relative aux bateaux à marchandises et aux bateaux pousseurs, par cohérence et indépendamment du fait qu'aucun bateau de ce genre n'est actuellement immatriculé dans notre canton. Si ces deux adaptations devaient être faites, il conviendrait également d'adapter les let. b et c du chapitre 2, cette mesure vise à garantir la cohérence des tarifs fixés dans la LiBat. Cette modification n'a pas d'impact financier étant donné qu'à ce jour aucun bateau répondant à la description du chiffre 2 n'est immatriculé dans le canton. S'agissant en revanche de l'amendement qui tendait à exonérer les pêcheurs professionnels, comme ça a été dit, le Conseil d'Etat s'y rallie étant donné qu'on ne voulait pas qu'un détenteur de bateau n'ait zéro impôt, on s'est contenté de le faire uniquement sur la longueur du bateau.

Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC). Je prends note avec satisfaction que les cinq groupes politiques parlementaires entrent en matière sur ce projet et il est évident que maintenant il faudra mettre le curseur au bon endroit, selon ses sensibilités. Le débat qu'on a ici en Grand Conseil, c'est un peu le débat que nous avons eu en commission. Mais Madame Jakob, je veux vous dire une chose, vous avez dit quelque chose de pas tout à fait juste, vous avez dit : la commission vise à augmenter la taxe globale. Non, même avec le projet bis de la commission, on a un revenu d'impôt qui est en baisse de 36 000 frs, donc même dans ce pire des cas on est en dessous, ce n'est pas qu'il y a une augmentation par rapport à l'état actuel. Il y a une augmentation par rapport au projet initial du Conseil d'Etat, il y a une réadaptation vers le haut par rapport à l'état actuel, c'est ça, la différence. Et nous, on a reçu les différentes variantes qui montrent les possibilités qu'on a dans ce cadre-là. Je suis aussi satisfait par rapport aux pêcheurs, parce que je trouve qu'on n'aurait pas été très fins et très malins de taxer ces gens, qui luttent pour leur survie professionnelle jour après jour. Je suis content que tous les groupes politiques se rallient à la solution préconisée en commission.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : loi sur l'imposition des bateaux (LIBat)

Art. 1

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Article 1, chapitre 1, c'est l'objet et le champ d'application. Ce qu'il y a d'important ici, lorsqu'un bateau se trouve plus d'un mois dans notre canton, il doit participer justement, il est aussi imposé par rapport à cette durée où il se trouverait dans notre canton de Fribourg. Encore un mot au niveau des bateaux immatriculés dans notre canton de Fribourg, il y en a en l'état 5'600.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Comme c'était mentionné, il s'agit de l'exclusion de la double imposition.

> Adopté.

Art. 2

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). C'est le principe du droit d'imposition aussi par rapport au droit fédéral qui est mis à l'article 2.

> Adopté.

Art. 3

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). L'article 3 définit l'autorité cantonale compétente qui est ici l'OCN quant à la détermination de la catégorie de chaque bateau qui doit être classé pour son introduction.

> Adopté.

Art. 4

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). L'article 4 définit l'assujettissement, c'est la personne détentrice du bateau qui est concernée.

> Adopté.

Art. 5

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). L'article 5 mentionne les bateaux non imposables. Les bateaux au bénéfice d'une concession, liée à un horaire tout comme pour les bus, les bateaux utilisés pour le service de sauvetage ainsi que les bateaux appartenant à l'Etat ne sont pas imposés.

> Adopté.

Art. 6

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*).

> Adopté.

Art. 7

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). L'article 7, c'est aussi un article fondamental par rapport à toute cette nouvelle loi, qui prévoit les réductions et exonérations. Les moteurs électriques ou à hydrogène – il n'y en a pas encore en l'état, mais c'est une loi qui est faite pour le futur – d'une puissance supérieure à 2,5 kW bénéficient d'une réduction de 30%. Les moteurs qui sont plus petits que 2,5 kW seront exonérés du moment qu'ils sont électriques ou à hydrogène.

Vial Pierre (*PS/SP, VE*). On parle de l'article qui octroie une réduction pour les moteurs électriques, pour les propulsions électriques et les propulsions à hydrogène, et j'aimerais proposer un amendement par rapport au principe de cette réduction. Je ne vais parler que des propulsions électriques, vous comprendrez que je parle aussi des propulsions à hydrogène, mais je ne vais pas le mentionner à chaque fois. C'est sûr que la propulsion électrique est une solution d'avenir, en tout cas à moyen terme, mais je crois qu'il faut quand même réfléchir un petit peu à ce qu'on fait quand on parle de ce genre de choses. On a un problème avec la propulsion électrique pour le moment, c'est le problème des batteries, dont la production est extrêmement polluante, avec l'extraction de terres rares, etc., qui nécessite beaucoup d'énergie et dont le problème de l'élimination n'est toujours pas résolu non plus. Donc, on sait que tout véhicule à propulsion électrique a un impact important au moment de sa fabrication et que cet impact va être rattrapé ensuite au moment de l'utilisation. On sait que pour une voiture par exemple, à partir de peut-être 200'000 km, voire plus, eh bien, ça vaut le coup écologiquement d'utiliser un véhicule électrique parce que l'utilisation rattrape l'impact écologique négatif de la production. Pour un bateau c'est un peu différent, parce qu'on parle ici de bateaux, de véhicules qui sont utilisés pour les loisirs donc de bateaux de plaisance, à priori peu utilisés, j'imagine une

fois par semaine, éventuellement un petit peu moins, donc je pense qu'il faut bien réfléchir si, pour des bateaux de plaisance, ça vaut la peine d'investir pour l'équiper en électrique avec des batteries etc... Ou est-ce que ce n'est pas forcément justifié?

Alors, la réflexion qu'on a eue, c'est de se dire pour un bateau de puissance faible à moyenne, si vraiment l'installation d'une propulsion électrique ne valait pas le coup écologiquement, eh bien, l'impact sera assez limité. Par contre sur des bateaux de grosse puissance, on passe vraiment à côté du but écologique si effectivement on équipe un bateau d'un moteur de plusieurs centaines de chevaux avec des batteries conséquentes. Il faut savoir qu'un bateau, ce n'est pas comme une voiture, une voiture a besoin de beaucoup d'énergie pour accélérer et une fois qu'elle est lancée l'énergie pour la maintenir en mouvement est nettement plus limitée. Pour un bateau, il y a une énergie constante qui est nécessaire pour le maintenir à la vitesse constante, donc ça va nécessiter des batteries nettement plus importantes, en tout cas plus importantes que celles d'une voiture électrique, si on parle d'un bateau d'une centaine de chevaux par exemple. Donc la proposition dans mon amendement, c'est d'octroyer la réduction pour les bateaux à partir de 2,5 kW, comme c'était déjà le cas, mais d'arrêter cette réduction à 50 kW. En dessous de 2,5 kW, les bateaux ne seraient ainsi pas imposés, de 2,5 à 50 kW, ils bénéficieraient d'un rabais de 30%, mais au-delà de cette puissance-là, le jeu n'en vaut pas la chandelle donc on ne soutient pas l'électrification de ces bateaux-là et on arrête de les subventionner.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet si ce n'est que j'étais membre de la commission et je m'exprime à titre personnel. Cet article, comme ça a été dit, est l'un des points centraux de la loi et la question que nous devons nous poser est: quel est notre objectif? S'agit-il de peindre en vert une situation donnée en laissant croire que l'électrique est la solution quelles que soient les circonstances ou s'agit-il de réduire les émissions de CO₂? Si c'est le second objectif qui est visé, et mon collègue M. le Député Vial l'a dit, je vous invite à accepter cet amendement. En fait, la production d'un véhicule électrique émet jusqu'à deux fois plus de CO₂ que celle d'un véhicule thermique, en cause: la batterie. Que ce soit une voiture ou un bateau, les chiffres sont à peu près identiques. Ce désavantage à la production est compensé sur la durée de vie du véhicule. En effet, vous le savez, un moteur électrique émet très peu de CO₂ par kilomètre, pour autant que le mix électrique qu'il consomme soit peu carbonné, ce qui est le cas en Suisse heureusement, grâce à l'hydraulique et au nucléaire. L'électrique devient donc rentable en termes d'émission de CO₂ pour autant que le bateau parcoure plusieurs dizaines de milliers de kilomètres pendant sa durée de vie. Pour un véhicule avec un moteur de 60 kW, l'électrique prend l'avantage sur le thermique dès 70'000 km. 70'000 km, cela correspond à 1'000 allers-retours Cudrefin - Yverdon. Je n'ai pas de bateau, mais je peine à croire que les plaisanciers de loisir parcourent régulièrement de telles distances. Aussi, réduire la fiscalité pour les moteurs de plus de 50 kW dans le but de diminuer les émissions de CO₂ est-il un non-sens et va-t-il à l'encontre des objectifs que nous devons tenir et ça, ce sont des faits et rien d'autre, qui sont prouvés par des analyses qui ont été confirmées par plusieurs recherches. Je vous invite donc à soutenir cet amendement.

Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêt à ce projet, je n'ai pas de bateau, je n'ai malheureusement que peu de temps pour cela. J'étais également membre de cette commission. Je souhaiterais apporter mon soutien à l'amendement Vial. En effet, lors de la séance de commission relative à cet objet, mon amendement pour abroger l'article 7 dans sa totalité fut balayé par la commission, bien qu'une réduction d'impôt de 30% pour tous les moteurs électriques est une absurdité écologique et humanitaire. Les Chinois et les Congolais vous remercient pour ce non-sens! Bref, je ne vais pas refaire le débat pour ou contre les moteurs électriques, il paraît que ce débat a déjà eu lieu dans ce Parlement. L'amendement Vial est un compromis que je peux concevoir. Une réduction d'impôt de 30% pour les grosses batteries de bateaux ayant une puissance de plus de 50 kW mais qui ne fonctionnent que quelques jours par année, n'est-ce pas à nouveau une aberration? Il faut savoir qu'une batterie vieillit inexorablement par transformation chimique, même si on ne l'utilise pas. Une batterie est généralement garantie deux ans. En usage normal, je dis bien normal, une batterie perd jusqu'à 10% de son autonomie chaque année. Pour faire durer une batterie le plus longtemps possible, il est très recommandé de ne pas l'exposer au froid ou à la chaleur et de ne pas laisser trop longtemps cette même batterie en état de décharge. Un bateau, qu'il soit thermique ou électrique, est généralement laissé à quai une grande partie de la semaine, voire de l'année, y compris lors des grandes chaleurs de l'été et des froids d'hiver. Donc, ce genre de batteries sera mis à la casse rapidement, mais bon, pas de problème, une réduction d'impôt est accordée généreusement par l'Etat de Fribourg pour un soi-disant effort écologique. Le compromis de l'amendement Vial permet que cette baisse d'impôt de 30% soit accordée uniquement aux petites batteries pour des moteurs de moins de 50 kW. Je vous prierais de suivre cet amendement empli de bon sens.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Quand même, c'est vrai que j'ai un peu de peine à concevoir cet amendement. Il n'y pas longtemps, on parlait de loi sur le climat, il n'y a pas longtemps on parlait de la nécessité de se décarboner, de supprimer à court terme nos émissions de CO₂ au niveau du canton, et puis, lorsqu'on a une proposition concrète pour encourager de se décarboner, d'émettre moins de CO₂, on fait des amendements pour la supprimer. Je ne suis pas du tout un spécialiste ni des batteries ni des moteurs, quoique j'ai quand même une formation de mécanicien, et je crois qu'il y a une confusion entre le moteur et la batterie. Toutes les voitures électriques, grosso modo, ont plus que 50 kW, donc toutes les voitures électriques, si on appliquait cet amendement aux voitures, ne bénéficieraient d'aucune réduction. Une voiture, ce n'est pas un bateau et un

bateau a besoin de beaucoup moins d'autonomie, donc, j'imagine que les bateaux qui viendront sur le marché pour nos lacs n'auront pas besoin d'une autonomie de 400 - 500 km, peut-être 20 - 30 km suffiront et on pourra voir à terme j'imagine, des bateaux de 50 - 60 - 70 kW avec une batterie petite, qui sera chargée avec de l'énergie propre, avec du solaire, parce que c'est quand même l'été qu'on utilise les bateaux, ce qui permettra d'éliminer totalement les émissions de CO₂ de ces bateaux. Alors ayez le courage de dire "on supprime les bateaux de plus de 50 kW", mais il y a une hypocrisie avec ce type d'amendement, où on veut diminuer le CO₂ et lorsqu'il y a des mesures concrètes du Conseil d'Etat – c'est ce que j'appelais, à propos de la loi sur le climat «venir avec des mesures concrètes», venons avec des mesures concrètes au cas par cas pour diminuer le CO₂ – eh bien, tout de suite on freine. À titre individuel, je vous invite à refuser cet amendement.

Collomb Eric (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Effectivement, ici on touche au coeur de la motion, c'est pour cela que j'interviens, parce que, vraiment, si on fait ça, honnêtement, ça ne sert à rien de voter la totalité. Le coeur, c'est justement ce qu'on a voulu, d'amener plutôt une compensation pour celles et ceux qui feront l'effort de passer à l'électrique. Je conteste l'attaque du député Thévoz, ce n'est pas nous qui avons décidé maintenant au niveau mondial de nous lancer dans l'énergie électrique ou plutôt dans les motorisations électriques, c'est ainsi. J'ai voulu acheter, je parlais de cela avec mon ami Thévoz, on a acheté deux camions à 600 000 frs, parce qu'un des gros clients est multinational et m'a contraint de passer à l'électrique. Je n'avais pas le choix. Un camion coûte 140 000 frs. En version électrique, il coûte 550 000 à 600 000 frs, donc environ quatre fois plus. Ce n'est pas moi qui le décide, je ne suis pas d'accord avec ça.

Est-ce que je suis d'accord qu'on extraie des minerais, du lithium, etc.? Je ne suis pas le patron de Volkswagen, je ne suis pas le patron de General Motors, donc à un moment donné je dois suivre la tendance que je le veuille ou non. Donc maintenant, ce n'est pas dans le canton de Fribourg, parce que des députés imaginent que ce n'est pas une bonne idée d'aller dans la direction de l'énergie électrique, parce que c'est un peu ce que vous dites finalement, parce qu'à la fin du compte vous dites «oui, mais finalement les bateaux sont peu utilisés». Mais j'en connais plein qui ont un vélo électrique et qui font moins de 10 km par année avec! Pourtant les vélos électriques ne sont pas interdits. Donc, à un moment donné, on y est dans l'énergie électrique, vous ne pouvez rien faire, on ne peut pas aller là-contre, c'est un phénomène mondial et vous ne vous y opposerez pas. Donc moi, je ne veux pas qu'on touche au coeur de cette motion. J'espère vraiment que toutes et tous vous voterez contre cet amendement.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Il s'agit là d'une décision politique du Grand Conseil sur la valeur à donner aux émissions de CO₂ des bateaux électriques ou à l'hydrogène. N'étant pas technicien en la matière et le Conseil d'Etat n'ayant pas pu discuter de cet amendement, le Conseil d'Etat ne peut s'y rallier. Monsieur Savio, le propriétaire d'un bateau, qu'il habite à Yverdon ou à Cudrefin, ne se posera certainement pas cette question avec la fiscalité qui le concerne. Finalement, je relève à nouveau l'incohérence d'une part pour encourager les navigateurs sur le thermique et d'un autre côté revoir la fiscalité desdits bateaux thermiques à la hausse par rapport au projet initial. De plus, on pénaliserait de nouveaux bateaux professionnels.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Cet intéressant débat, on l'a eu exactement ainsi en commission. c'était nourri et vraiment intéressant et finalement le débat est arrivé à un vote 5 contre 5. Moi, j'ai tranché en disant non à l'amendement Vial. Pourquoi? Parce que, comme l'ont dit les collègues Collomb et Kolly, à un certain moment, il faut savoir ce qu'on se veut et si on veut vraiment une vision aussi écologique des choses, ça ne fait aucun sens de limiter la puissance de ces moteurs électriques, c'est une certaine cohérence, c'est aussi une cohérence par rapport à l'imposition des véhicules. Aux véhicules, on n'a pas eu ce débat, on n'a pas limité des voitures extrêmement puissantes qui bénéficient aussi de ce bonus et dans ce sens-là, la commission, à 5 contre 5 et avec ma voix prépondérante, avait décidé de renoncer et de refuser l'amendement Vial et je vous recommande d'en faire de même.

Vial Pierre (*PS/SP, VE*). Je vous donne lecture de ma proposition: «Les moteurs électriques ou à hydrogène qui sont compris entre 2,5 kW et 50 kW bénéficient d'une réduction de 30%.»

> Au vote, la proposition de MM. Vial et Michellod, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 55 voix contre 36 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de MM. Vial et Michellod:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schumacher Jean-Daniel

(FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 36.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 55.*

Se sont abstenus:

Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 2.*

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Art. 8

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). L'article 8 parle du système de taxation et dit que le montant de l'impôt est fixé pour chaque genre de bateau selon les catégories déterminées et le barème cité à l'annexe 1.

> Adopté.

Art. 9

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). L'article 9 fixe la période d'imposition et le mode de paiement; la période d'imposition va du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante.

> Adopté.

Art. 10

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). L'article 10 parle de la procédure appliquée par l'OCN en cas de non-paiement de l'impôt.

> Adopté.

Art. 11

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). L'article 11 définit la prescription du droit d'imposer un bateau stationné dans le canton soit 5 ans après la fin de la période d'imposition.

> Adopté.

Art. 12

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). L'article 12 fixe les principes du délai lorsqu'il y a changement de domicile ou du lieu de stationnement, c'est dans un délai de 14 jours que celui-ci doit être annoncé à l'OCN.

> Adopté.

Art. 13

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). L'article 13 fixe le principe de l'adaptation du tarif, c'est un point essentiel pour le Grand Conseil, qui peut adapter le tarif à l'indice moyen annuel des prix à la consommation pour autant que cet indice varie d'au moins 5%.

> Adopté.

Art. 14

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). L'article 14 fixe les voies de droit.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Compte tenu du nombre élevé de bateaux immatriculés, il convient de prévoir en cas de contestation de l'impôt la voie de réclamation auprès de l'OCN avant un éventuel recours au Tribunal cantonal.

> Adopté.

Art. 15

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). L'article 15 sur les dispositions pénales fixe que les personnes contrevenant aux dispositions de la présente loi sont passibles d'une amende de 50 à l'000 frs, prononcée par le préfet ou la préfète conformément à la loi sur la justice.

> Adopté.

Art. 11-1 al. 1 let. a à f

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Pour la lettre f, un amendement prévoit qu'un supplément de 8 francs par kW de puissance du moteur, ceci pour la plage de puissance allant de 1 à 50 kW. C'est la modification qui a été acceptée par la commission.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Le Conseil d'Etat vous invite à soutenir la version initiale du Conseil d'Etat.

> Au vote, la proposition de la Commission (projet bis), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 49 voix contre 41 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis) : Total 49

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP)

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat : Total 41

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die

Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP)

Se sont abstenus : Total 2

Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP)

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. A1-1 al. 1 let. g

Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC). À la lettre g, il y a une modification de tarif acceptée par la commission. Le tarif passe de 11 frs à 14 frs pour chaque kW supplémentaire, supplémentaire par rapport à 50 kW, en référence à la lettre f.

> Au vote, la proposition de la Commission (projet bis), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 48 voix contre 46 et 0 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la Commission (projet bis) : Total 46

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP)

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat : Total 48

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP)

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Art. A1-1 al. 2 et 3

> Adopté.

Art. AI-1 al. 4

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). C'est un point important, c'est la taxation des bateaux de pêcheurs professionnels. La commission, à l'unanimité, propose de modifier le texte dans le sens qu'on va tenir compte, pour les pêcheurs, uniquement de la longueur de leur bateau et non pas de la puissance de leurs moteurs. Donc, pour les bateaux de pêcheurs professionnels, seul le chiffre 1 let. a à e est appliqué, c'est donc le chiffre 1 par rapport à la longueur du bateau qui sera appliqué, sans tenir compte du type de moteur et de la puissance des moteurs.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. AI-2

- > Adopté.

II. Modifications accessoires

- > Adopté.

III. Abrogations accessoires : loi sur l'imposition des bateaux

- > Adopté.

IV. Clauses finales

- > Adopté.

Titre et préambule

- > Adopté.

Deuxième lecture

I. Acte principal : loi sur l'imposition des bateaux (LIBat)

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Nous avons vu que nous avons des scores extrêmement serrés à la première lecture entre les pro et les anti et que c'était déjà la discussion que nous avons eue au sein de la commission. Le président l'a dit, la commission était assez partagée par rapport à ces augmentations de taxes et nous avons demandé, au sein de la commission, à l'OCN et je les remercie de nous faire de nouvelles propositions intermédiaires, entre la proposition du gouvernement et la proposition bis de la commission. Comme la proposition bis de la commission n'est que partiellement passée en première lecture, je souhaite utiliser ces calculs et ces propositions qui ont été faites par l'OCN et vous proposer une variante, je pense qu'elles ont été déjà discutées dans les groupes.

Neuf variantes ont été calculées par l'OCN. Je vous propose la variante 9. Cette variante porte évidemment sur les deux articles pour lesquels nous avons eu de la discussion, c'est-à-dire les articles de l'annexe, la lettre f avec le supplément pour les moteurs en dessous de 50 kW et pour le supplément pour les moteurs au-dessus de 50 kW. Ce qui a été fait comme proposition de la part de l'OCN, c'était ce qui suit: taxer le kW supplémentaire seulement de 7 frs pour la lettre f, pour les moteurs en-dessous de 50 kW, puis d'ajouter 14 frs par kW pour les moteurs plus gros. Si l'on reprend un peu les calculs qui nous ont été faits par l'OCN, M. le commissaire du Gouvernement nous l'a dit, avec la version 1 et la version 2, il y a même une augmentation nette. Ce n'est pas vrai, il y a une diminution par rapport à ce qui a été fait, mais effectivement, avec la version de la commission, la version bis, la diminution est extrêmement faible, elle est chiffrée par l'OCN à environ 440 000 frs. Par contre, la version que je vous propose ici, ça fait quand même une diminution un tout petit peu plus importante, qui est chiffrée à 349 000 frs, ça veut dire qu'il y a 100 000 frs d'impôt en moins.

J'aimerais ajouter deux arguments par rapport au débat jusqu'à présent. Cet argument a beaucoup porté sur le fait de taxer les riches: est-ce que c'est juste, est-ce que ça n'est pas juste? Là, je retiens l'idée du commissaire du gouvernement pour venir avec une motion sur le cuir des souliers, mais d'une manière un tout petit peu plus sérieuse, je crois qu'effectivement nous ne pouvons pas comparer des véhicules qui sont à 70, 80 ou 90% des véhicules utilitaires, ce sont les automobiles, malheureusement, que toutes et tous devons très souvent encore utiliser, et des bateaux, qui sont dans les catégories dont nous parlons aujourd'hui, parce que je vous rappelle que les catégories professionnelles ne sont pas dans cette loi-là des éléments de loisir. Et le deuxième élément qui paraît vraiment important, c'est ce qui a été amené par notre collègue Jakob sur le fait de savoir si c'est juste ou pas s'il y a une taxation différente à 500 mètres de différence entre le canton de Vaud et le canton de Fribourg. Par rapport à ça, je dirais juste une chose, il n'y a pas une injustice dans le sens que nous ne sommes pas en train de plus taxer, nous sommes simplement en train de maintenir la taxation fribourgeoise que nous avons eue jusqu'à présent et avec cet amendement, on l'améliore un tout petit peu. La deuxième chose qui est importante aussi, c'est l'argument fallacieux

selon lequel, si dans un canton et dans l'autre, les tarifs sont différents, il faut qu'on harmonise. Alors j'ai déjà entendu la remarque à propos d'autres éléments, sur les taxations fiscales, sur les taxations de la fortune etc... Il y aurait beaucoup de choses à harmoniser. On nous a dit en commission et nous avons eu cette discussion que, si on regarde ce qui se passe sur les autres lacs au niveau suisse, il y a des montants qui sont extrêmement différents, ne serait-ce que pour le canton de Vaud, mais c'est vrai aussi dans le canton de Zoug par exemple, où il y a aussi un lac. Là, je vous dirais que je changerais volontiers aussi mes papiers, pour ma taxation globale, avec le canton de Zoug, car là, il y a une injustice qui est fondamentale et qui fait partie, malheureusement, de notre système fédéraliste, nous devons l'accepter. Il y a des éléments pour lesquels le canton de Fribourg est plus avantageux que les cantons voisins, d'autres qui le sont moins... (*temps de parole écoulé*)

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). J'annonce mon lien d'intérêt: je suis propriétaire d'un bateau et propriétaire d'une part de la société coopérative du port d'Estavayer.

Pour être bref et revenir sur la question de l'équité, je signale que le prix varie aussi selon les places d'amarrage, suivant que vous soyez dans un port ou dans l'autre, donc il n'y a pas d'égalité à ce titre-là, à moins que le Conseil d'Etat se propose de faire un concordat intercantonal et de fixer le prix des places d'amarrage de manière unique pour tout le lac de Neuchâtel. Pour le lac de la Gruyère, il n'y aura pas besoin de concordat intercantonal.

Collomb Eric (Le Centre/Die Mitte, BR). Je vous propose de refuser cet amendement. On n'est pas au souk! Demain, ou plutôt dans quelques minutes, on viendra avec une nouvelle variante, une variante 9 qui me plaisait aussi bien finalement, un peu plus tard c'est un autre collègue qui est arrivé avec la variante 6, donc un peu plus tard la variante 5 – non mais là, je crois que là on est arrivé à quelque chose d'intéressant au niveau de cette première lecture, en tout cas moi, je peux vraiment vous proposer de confirmer les débats à la première lecture, c'est-à-dire qu'on a accepté la lettre f et qu'on a refusé la lettre g, donc on est déjà dans une situation de compromis. On aurait pu avoir envie de revenir avec la variante 8, qui était un compromis assez idéal, mais, effectivement, on est déjà arrivé à ce compromis naturellement. Merci à tous d'avoir finalement accepté cette lettre f, merci pour ma collègue Ghielmini Krayenbühl – excusez-moi je vous ai nommé Python tout à l'heure. Donc moi, je vous propose vraiment de revenir sur cet amendement et de confirmer les débats de la première lecture.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je ne vais pas prolonger très longtemps le débat. En effet, c'était un peu ma crainte, c'était qu'on utilise justement les statistiques, les chiffres qu'a sorti l'OCN pour arriver justement à détricoter ce projet de loi dans tous les sens. Sans pouvoir m'y rallier formellement, puisque la version de la première lecture n'a évidemment pas été confirmée par le Conseil d'Etat, je pense effectivement que c'est une solution qui représente un bon compromis, puisque cet amendement n'a pas été discuté non plus au Conseil d'Etat, je vous propose de le refuser.

Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC). L'amendement du député Rey, en fait, ça correspond à la variante numéro 9, qui n'a pas été traitée au sein de la commission. Mais on s'était mis d'accord sur ce principe-là, on ne pouvait pas la traiter, donc l'OCN nous a fourni des informations qui feraient une diminution par rapport à la ...

C'est justement cette variante numéro 9 qui est actuellement proposée, d'un côté par rapport au premier amendement qu'on a voté tout à l'heure, c'est même une baisse qui est proposée par le collègue Rey, et à l'inverse par rapport au point g, c'est une augmentation, c'est au sens de la version initiale de la version bis de la commission.

Voilà, moi comme président de commission, je dois en rester aux décisions de la commission, on peut dire simplement que cette variante Rey, au niveau fiscal, elle va un peu moins loin que la version bis de la commission. Donc moi, en l'état, je maintiens comme président de commission la variante bis de la commissions.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Etant donné que la lettre f, qui a été acceptée en première lecture, va plus dans le sens que ce que nous souhaitons, je ne maintiens pas mon amendement. Je demande en revanche que la lettre g soit modifiée conformément à la proposition de la commission.

> Au vote, la proposition de la Commission (projet bis) concernant l'article A1-1 al. 1 let. g, opposée au résultat de la première lecture (i.e.: proposition initiale du Conseil d'Etat), est rejetée par 46 voix contre 41 et 0 abstention.

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture (proposition initiale du Conseil d'Etat) : Total 46

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnes Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/

Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP)

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis) : Total 41

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Parties II. à IV., titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 81 voix contre 1. Il y a 6 abstentions.

Ont voté Oui : Total 81

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti

Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP)

A voté Non : Total 1

Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP)

Se sont abstenus : Total 6

Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB)

Election judiciaire 2023-GC-61

Juge suppléant-e au Tribunal cantonal

Rapport/message: **27.02.2023** (*BGC mars 2023, p. 893*)

Préavis de la commission: **08.03.2023** (*BGC mars 2023, p. 919*)

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 96; rentrés: 95; blancs: 2; nuls: 1; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu-e *M. Philippe Tena*, à *Fribourg*, par 84 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Karim Armand Hichri: 1; Jérôme Jacques André Piegai: 1; Emmanuelle Françoise Favre: 6.

Election judiciaire 2023-GC-62

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Rapport/message: **27.02.2023** (*BGC mars 2023, p. 893*)

Préavis de la commission: **08.03.2023** (*BGC mars 2023, p. 919*)

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 101; rentrés: 101; blancs: 1; nuls: 0; valables: 101; majorité absolue: 51.

Est élue *M^{me} Vanessa Winckler*, à *Fribourg*, par 62 voix.

Ont obtenu des voix M. Gilles de Reyff: 18; Johan Dick: 17; Joël Pochon: 3.

Election judiciaire 2023-GC-63

Assesseur-e (domaine psychologie et/ou médical) à la Justice de paix de la Veveyse - Poste 1

Rapport/message: **27.02.2023** (*BGC mars 2023, p. 893*)

Préavis de la commission: **08.03.2023** (*BGC mars 2023, p. 919*)

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 102; rentrés: 102; blancs: 4; nuls: 2; valables: 100; majorité absolue: 51.

Est élu-e *M^{me} Maria José Oriola Bicho*, à *Bulle*, par 84 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Marta Preti: 7; Bruno André Boudier: 1; Dominique Savoy: 4.

Election judiciaire 2023-GC-64**Assesseur-e (domaine psychologie et/ou médical) à la Justice de paix de la Veveyse - Poste 2**

Rapport/message: **27.02.2023** (*BGC mars 2023, p. 893*)Préavis de la commission: **08.03.2023** (*BGC mars 2023, p. 919*)

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 91; rentrés: 91; blancs: 1; nuls: 2; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élu-e *M^{me} Marta Preti*, à *Les Paccots*, par 84 voix.Ont obtenu des voix M. Bruno André Boudier: 1; Dominique Savoy: 3.

Election judiciaire 2023-GC-65**Assesseur-e (contrôle des comptes) à la Justice de paix de la Gruyère**

Rapport/message: **27.02.2023** (*BGC mars 2023, p. 893*)Préavis de la commission: **08.03.2023** (*BGC mars 2023, p. 919*)

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 94; rentrés: 94; blancs: 2; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu-e *M^{me} Annette Denise Menoud*, à *Charmey*, par 92 voix.

> La séance est levée à 17 h 30.

*La Présidente:***Nadia SAVARY-MOSER***Les Secrétaires:***Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale***Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*
